



Aussi dans ce numéro

| | |
|---|---|
| Immigration selon le lieu de naissance, période 1996-2001 | 2 |
| L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec | 3 |
| Les familles immigrantes et la perception du système socio-judiciaire québécois | 6 |

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LA FAMILLE DU QUÉBEC

PRÉSENTATION

Famille et communautés culturelles

Pour traiter de la question des communautés culturelles au Québec, il faudrait beaucoup plus que ce bulletin de recherche. D'autant plus que la diversité des communautés et les particularités de leur histoire, de leur expérience de vie en Amérique et de leur culture en mouvement interdisent toute synthèse, tout syncrétisme. L'hétérogénéité est de règle. Ainsi, l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ) désigne expressément environ une quarantaine de communautés différentes (voir le tableau «Immigration selon le lieu de naissance»), en plus de compter un peu plus de 20 % dans la catégorie «autres». Il n'était donc pas possible d'en aborder toutes les facettes.

Pour bien situer la problématique de l'immigration d'un point de vue démographique, nous avons obtenu la collaboration de l'*Institut de la statistique du Québec* (ISQ). Le tableau de la page suivante indique qu'entre 1996 et 2001, un peu plus de 130 000 personnes ont émigré au Québec. De ce nombre, les trois quarts sont établis dans la grande région de Montréal. Le plus gros contingent est d'origine africaine, provenant surtout de l'Algérie et du Maroc; le second en importance provient du continent indien. L'Europe de l'Ouest (surtout la France)

fournit environ 10 % de l'immigration totale et, dans des proportions semblables, l'Europe de l'Est, l'Amérique et la Chine.

Une autre façon d'aborder la dimension démographique du phénomène est d'en mesurer l'importance relative par rapport à l'ensemble de la population. Selon l'ISQ, le Québec comptait, en 2001, un peu plus de 706 975 personnes de population immigrante, ce qui représentait environ 9,8 % de la population totale. Par comparaison, la France comptait 6 % d'immigrants en l'an 2000, l'Angleterre 3,9 % et l'Allemagne 8,9 %. Pour l'ensemble de l'Union européenne (avant l'élargissement récent), on comptait 5,1 % de «Non-Européens» (*Informations sociales*, n° 113, janvier 2004, p. 27). Aux États-Unis, le *US Census Bureau* évalue la population des «foreign born» à 11 % de la population, dont la moitié en provenance de l'Amérique latine et le quart de l'Asie (www.census.gov).

On peut en conclure que même si le Québec n'accueille qu'environ le quart des immigrants au Canada, il n'en constitue pas moins une importante place d'accueil, plus que la plupart des pays d'Europe.

Nous avons choisi de présenter ici des textes de collaborateurs préoccupés par la question de l'immigration, selon une perspective familiale, bien sûr, mais aussi dans une optique plus large d'intégration et d'adaptation globale des immigrants en terre d'accueil. De plus, deux groupes de recherche spécialisés dans cette problématique y sont présentés, de même que deux études de cas, l'une se situant au niveau de l'intervention auprès des familles immigrantes, l'autre au niveau politique (palier municipal). Comme toujours, un compte rendu de colloque récent et une recension d'ouvrage pertinent complètent le numéro.

Comment se déroule l'insertion économique des familles immigrantes au Québec? Quelles sont les difficultés d'intégration qu'elles rencontrent? Comment parviennent-elles à maintenir des liens avec leur milieu d'origine et à en tisser avec la population locale? Comment certaines villes ont-elles développé des politiques d'accueil pour ces familles? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous tentons de répondre dans ce bulletin, dont il faut souligner à nouveau le caractère non exhaustif.

GILLES PRONOVOST, directeur général

- | | | | |
|--|--|--|---|
| 7 Le lien avec la famille immédiate et la parenté dans la vie de jeunes adultes québécois nés de parents immigrants installés en région | 11 Immigration et parentalité | 15 De l'intégration des familles arabes au Québec | 20 Politique d'accueil et d'intégration des immigrants |
| 13 L'expérience des familles immigrantes : le point de vue des mères en milieu québécois | 19 Les dynamiques familiales de la communauté hindoue de Montréal | 22 Sites Internet spécialisés | |

Immigration selon le lieu de naissance, période 1996-2001

PROVINCE DE QUÉBEC ET RÉGION ADMINISTRATIVE 06 (MONTRÉAL)

| | Province de de Québec | Région 06 | | Province de de Québec | Région 06 |
|---|--------------------------|-----------|---|--------------------------|-----------|
| CHINE | | | EUROPE DE L'OUEST | | |
| Chine, République populaire de | 10 875 | 8 090 | France | 11 045 | 6 620 |
| Hong Kong, zone administrative spéciale | 565 | 400 | Royaume-Uni | 795 | 515 |
| Taiwan | 870 | 545 | Pologne | 635 | 510 |
| | | | Allemagne | 775 | 390 |
| CONTINENT INDIEN | | | AFRIQUE | | |
| Inde | 4 390 | 4 090 | Algérie | 10 570 | 9 460 |
| Sri Lanka | 3 665 | 3 620 | Maroc | 6 345 | 5 130 |
| Pakistan | 3 070 | 2 850 | Congo, République démocratique du | 2 820 | 2 325 |
| Bangladesh | 2 305 | 2 265 | Égypte | 900 | 760 |
| | | | Ghana | 620 | 605 |
| ASIE | | | Somalie | 240 | 185 |
| Philippines | 3 435 | 3 225 | Afrique du Sud, République d' | 120 | 100 |
| Viet Nam | 1 590 | 1 170 | | | |
| Corée du Sud | 715 | 565 | AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE | | |
| Japon | 275 | 170 | | | |
| ORIENT | | | | | |
| Liban | 3 330 | 2 610 | Haïti | 6 330 | 5 160 |
| Iran | 2 375 | 2 050 | États-Unis | 2 945 | 1 835 |
| Afghanistan | 1 855 | 720 | Mexique | 1 820 | 1 310 |
| Iraq | 825 | 450 | Jamaïque | 330 | 310 |
| Arabie saoudite | 275 | 235 | Trinité-et-Tobago | 330 | 290 |
| | | | Guyana | 125 | 125 |
| EUROPE DE L'EST, BALKANS | | | AMÉRIQUE DU SUD | | |
| Roumanie | 4 650 | 3 495 | Colombie | 1 570 | 680 |
| Russie, Fédération de | 3 470 | 2 980 | | | |
| Ukraine | 1 660 | 1 520 | Tous les autres lieux de naissance | 29 910 | 22 905 |
| Yougoslavie | 1 435 | 515 | | | |
| Bosnie-Herzégovine | 1 365 | 160 | Total des nouveaux immigrants | 131 660 | 101 035 |
| Croatie | 435 | 110 | selon certains lieux de naissance | | |

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2001.
Données fournies gracieusement par l'Institut de la Statistique du Québec.

L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec¹

Les données

Les données proviennent de l'enquête sur l'établissement des nouveaux immigrants (ÉNI), réalisée sous la direction de Jean Renaud. Cette enquête a suivi une cohorte d'immigrants arrivés entre la mi-juin et novembre 1989, immigrants qui avaient alors 18 ans et plus, qui avaient le Québec comme province de destination inscrite au visa et qui résidaient dans la grande région de Montréal au moment de la première entrevue, un an plus tard. Quatre passages d'observation ont été réalisés : après un, deux, trois et dix ans de séjour.

Les entrevues de la première vague ont eu lieu à l'été 1990, soit après une durée médiane de séjour de 43 semaines. Mille interviews ont été réalisées en face-à-face. Les entretiens ont eu lieu en 24 langues. Ces mille personnes constituent le groupe qui sera suivi par la suite. À l'été 1991, un deuxième passage d'observation a été réalisé. On a alors réussi à compléter 729 entrevues auprès des 1 000 interviewés de la phase un. Les pertes sont dues à des refus de répondre ou à des absences prolongées ainsi qu'à des migrations hors de la grande région de Montréal, ailleurs au Canada ou dans le monde.

Pour la troisième observation, on n'a cherché à rejoindre que ceux qui avaient déjà répondu à la deuxième entrevue. À l'été 1992, soit après trois ans de séjour, 508 entrevues ont été complétées. Entre les vagues d'observation, un suivi téléphonique des répondants a eu lieu du moment de leur arrivée jusqu'à la fin de cette troisième vague d'observation, afin de conserver leurs coordonnées les plus à jour possible. Enfin, du 24 novembre 1999 au 31 janvier 2000, on a procédé aux interviews de la phase quatre, en tentant de retracer les 1 000 répondants initiaux. Cela a permis de compléter 429 entrevues.

Les variables

Nous utiliserons deux variables dépendantes afin de refléter les deux principales facettes de la qualité des emplois. La première est le statut socio-économique du titre de l'emploi, tel que mesuré par l'indice dit de Blishen (Blishen, Carroll, Moore, 1987) dans sa version la plus récente par rapport au début de l'enquête. Cet indice reflète la déférence sociale attribuée à chaque titre de la Classification canadienne des professions. La deuxième variable dépendante est le revenu horaire d'emploi à ces mêmes semaines.

Ces variables seront étudiées à trois moments de l'établissement. Le premier point retenu est la 26^e semaine. C'est, en pratique, le premier moment où l'on peut avoir une vision globale du début de l'établissement. Le deuxième moment est situé un an plus tard, à la 78^e semaine : 75 % des répondants ont alors eu au moins un emploi et alors que les changements d'emploi sont fréquents en tout début d'établissement, ils connaissent un sérieux ralentissement dans la seconde moitié de la deuxième année. L'emploi détenu à un an et demi constitue, en quelque sorte, l'aboutissement des premières démarches d'ajustement. Enfin, l'emploi détenu après dix ans (520^e semaine) de séjour comme immigrant constitue le résultat sur le plus long terme que nous puissions étudier avec cette enquête. On est alors en présence d'une situation professionnelle construite sur plusieurs années, qu'on peut penser relativement stable. Près de 85 % des immigrants ont, à ce point, déjà été en contact avec le marché du travail montréalais.

La principale variable indépendante est l'origine nationale, ici le pays de naissance. Les immigrants à l'étude proviennent de plus de 80 pays; il était donc nécessaire de regrouper l'information. Le regroupement repose sur

deux principes. D'une part, un regroupement sur une base continentale, afin de cerner de façon approximative les grandes divisions ethniques. D'autre part, les effectifs le permettant, on isolera au sein des continents les principaux pays fournisseurs d'immigrants au Québec dans cette cohorte. Les autres variables indépendantes sont utilisées comme contrôle, afin de s'assurer que l'effet attribué à l'origine nationale n'est pas simplement le reflet d'une hétérogénéité de composition des populations d'une origine à l'autre ou des situations au moment de l'arrivée.

Trois variables fondamentales sont contrôlées implicitement par la nature même de l'enquête. Tous les répondants ont la *même date d'arrivée* au Québec (de juin à novembre 1989) et, de ce fait, sont tous arrivés dans la même conjoncture économique et sociale. Ils se sont tous établis dans la grande région de Montréal et sont donc tous en concurrence dans le *même marché* global du travail. Enfin, pour chacune des analyses, ils ont exactement la *même durée de séjour* comme immigrants 26, 78 et 520 semaines ou, si l'on préfère, ils ont eu le même temps pour s'insérer sur le marché de l'emploi.

Résultats

L'origine nationale

L'effet brut de l'origine nationale joue à six mois de séjour. Plus encore, cet effet non seulement survit à l'introduction des variables de contrôle mais celles-ci font apparaître des effets non perceptibles dans les effets bruts. Les immigrants originaires du Vietnam, d'Haïti et du Liban apparaissent significativement défavorisés dans l'accès brut aux emplois de bon statut lorsqu'on les compare aux immigrants du reste de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Lorsqu'on tient compte des caractéristiques des personnes et de leur migration, s'ajoutent les immigrants provenant du

L'origine nationale et l'insertion économique des immigrants au cours de leurs dix premières années au Québec¹

Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord, de l'Asie du Sud, de l'Est et du Pacifique, de même que de l'Amérique du Sud et des Caraïbes. C'est donc dire que le début du processus serait fortement marqué par un effet inégalitaire lié à l'origine nationale. Après un an et demi de séjour au Québec, on observe presque la même configuration d'effets.

Qu'en est-il donc à dix ans de séjour? Assistons-nous à la suite de la croissance de l'effet de l'origine nationale ou, au contraire, à sa disparition? Pour les emplois détenus à la 520^e semaine, l'origine nationale n'a plus d'effets bruts significatifs alors que ces effets étaient très importants aux temps précédents. Les effets nets, c'est-à-dire contrôlés des éléments de capital humain à l'arrivée, d'origine sociale et des conditions de la migration, montrent eux aussi un changement important. Seuls survivent les effets affectant les immigrants de l'Amérique du Sud et des Caraïbes et du Vietnam. Toutes les autres origines nationales présentent des effets qui deviennent non significatifs. Pour une partie importante des immigrants, il y aurait donc eu un ou des processus d'ajustement -qu'ils soient issus des personnes immigrantes ou de la société réceptrice- ayant pour résultat de faire disparaître les traces d'un accès possiblement «discriminatoire» aux emplois de bon statut socio-économique. On assiste à une diminution marquée de l'effet de l'origine nationale au fil du temps.

Le revenu

Le revenu de l'emploi détenu six mois après l'arrivée comme immigrant est déterminé en partie par l'origine nationale. De plus, son effet perdure lorsqu'on contrôle pour le capital humain, l'origine sociale et les conditions de la migration. Après un an et demi, le «pattern» ressemble encore au précédent mais sans qu'on assiste à une montée de

l'importance de l'origine nationale, comme c'était le cas pour le statut socio-économique. Après dix ans, la situation a changé profondément : lorsque toutes les variables sont contrôlées, tous les coefficients associés à l'origine nationale sont non significatifs. On peut donc dire qu'après dix ans au Québec, à emploi équivalent, revenu équivalent. Il n'y a plus d'effets inégalitaires de l'origine nationale dans l'accès aux bons revenus une fois qu'on a accédé aux bons emplois.

Discussion

L'analyse qui précède a permis de dresser des bilans, à trois moments de l'établissement, de l'état des règles du jeu, liées à l'origine nationale, de l'accès aux emplois de statut plus ou moins élevé et aux revenus plus ou moins importants. Il en ressort que les débuts de l'établissement sont fortement marqués par des effets liés à l'origine nationale. Il est raisonnable de penser dans les premières analyses que nous avons effectuées et dans celles plus haut portant sur les débuts de l'établissement qu'il s'agit d'un phénomène lié à la discrimination, bien que cela ne soit pas directement démontrable. Mais une fois qu'on a accédé à un emploi d'un statut donné, il n'apparaît plus, après dix ans, aucun désavantage lié à l'origine nationale quant à l'obtention de revenus.

L'interprétation de discrimination doit dès lors être nuancée. Le fait qu'il y ait changement dans les coefficients au fil du temps démontre qu'il y a eu des processus d'ajustement : sans de tels processus, il n'y aurait pas eu de changements. Ces processus peuvent avoir affecté les immigrants tout autant que la société d'accueil. Plus globalement, trois familles d'hypothèses sont possibles pour expliquer la disparition de l'effet significatif associé à l'origine nationale sur le revenu et la disparition de cet

effet sur le statut socio-économique pour certaines origines et son maintien pour d'autres.

La première hypothèse est que les immigrants de certaines origines, devant les difficultés à leur arrivée, développeraient des stratégies de contournement et avec le temps arriveraient à rejoindre les autres groupes d'immigrants plus favorisés à l'arrivée. Ils surinvestiraient, par exemple, dans leur éducation au Québec ou dans l'apprentissage du français ou de l'anglais. Selon cette hypothèse, la disparition de l'effet net de l'origine nationale des natifs du Liban, du reste du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Asie du Sud, de l'Est et du Pacifique et d'Haïti viendrait du fait qu'ils ont dû finalement en faire plus pour obtenir ce qu'ils auraient dû avoir dès le départ. Si c'était le cas, on serait en présence d'une discrimination qui survit mais que nous n'avons pas saisie à cause du design de la présente analyse. Il se pourrait que cette capacité d'ajustement des immigrants reflète en partie la politique québécoise de sélection des immigrants; si c'est le cas, cet ajustement de la part des immigrants ne se produirait pas avec la même force dans les sociétés qui n'opèrent pas ce tri.

La deuxième hypothèse veut qu'avec le temps, les groupes d'immigrants se socialiseraient aux us et coutumes du marché du travail, formeraient leur réseau ethnique et, le cas échéant, construiraient leur «enclave». Elle concerne d'avantage les réseaux. Avec le temps, les groupes d'immigrants font l'apprentissage de la culture propre au marché du travail et de ses modalités locales, expérimentant un processus de socialisation au marché du travail. Cette hypothèse rejoint en quelque sorte la théorie de *job matching* des économistes. Avant l'embauche, les personnes à la recherche d'un emploi ne connaissent pas les différences entre les emplois offerts, et les

firmer s'attendent à former les employés recrutés. La structure informationnelle inhérente dépend essentiellement des «signaux» échangés entre les employés qui seront embauchés et les employeurs. Lors du recrutement d'employés, les entreprises envoient des signaux sur le marché du travail. Il s'agit bien souvent d'annonces dans les journaux ou dans les centres d'emplois, mais il n'est pas rare que le bouche à oreille soit utilisé pour des fins de recrutement. Il arrive aussi parfois que les entreprises privilégient des personnes ayant des références venant de l'intérieur de la firme. Ce sont les réseaux des individus qui permettent la circulation d'informations qui seraient inaccessibles autrement.

Cette hypothèse inclut l'idée d'enclave ethnique. Les embûches possiblement discriminatoires subies par les personnes immigrantes sur le marché du travail pousseraient les gens à s'auto organiser et créer leurs propres emplois et entreprises. Si cette «auto organisation» était structurée sur la base des origines nationales ou d'un critère associé, elle expliquerait à la fois la disparition pour la plupart des origines et le maintien pour les natifs du Vietnam, de l'Amérique du Sud et des Caraïbes des effets à long terme sur le marché du travail de l'appartenance à une origine nationale.

La dernière hypothèse veut que ce soit la société d'accueil qui ait changé depuis 10 ans,

devenant en quelque sorte plus réceptive et donc moins exclusive ou discriminatoire sur le marché du travail. La société d'accueil s'habituerait aux nouvelles sources d'immigration. La cohorte à l'étude est l'une des premières qui coupe presque complètement avec les pays sources traditionnels. Elle est également dans les toutes premières à être prise en charge par les institutions de l'État québécois pour son établissement. Elle est dans les toutes premières à s'être orientée vers le côté francophone de la société québécoise. Au fil de ces dix ans, la population du Québec, surtout sa partie francophone, a pu apprendre à leur contact qu'ils ne sont pas différents des autres quand ils sont en emplois et leur faire progressivement une place simplement normale. Les écarts en début d'établissement seraient bien liés à de la discrimination mais celle-ci aurait diminuée au fil du temps par un changement de la société réceptrice.

Il est probable que cette ouverture du marché du travail et de la société ait été facilitée par la remontée de l'état de l'économie qui avait connu une déprime marquée dans la deuxième année d'établissement de la cohorte à l'étude. «Avec la faiblesse de la reprise économique, il y a eu un manque de création d'emplois en général mais, en particulier, peu d'emplois rémunérés à temps plein ont été créés dans les années 1990, du moins jusqu'à la croissance plus rapide à compter de 1998». Ce qui précède d'un an la fin de notre enquête et est antérieur dans tous les cas à la 520^e semaine

d'établissement. Quelles hypothèses doit-on privilégier? A priori, aucune : elles sont toutes également possibles et doivent, en fait, compter chacune pour une partie des changements observés.

JEAN RENAUD

Centre d'études ethniques
des universités montréalaises
Université de Montréal

VICTOR PICHÉ

Centre interuniversitaire d'études
démographiques et Centre d'études
ethniques des universités montréalaises
Université de Montréal

JEAN-FRANÇOIS GODIN

Université de Montréal

NOTE

¹ Ce texte est un condensé d'un article plus détaillé paru dans *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXV, numéro 1, printemps 2003, pages 165 à 184.

RÉFÉRENCE

BLISHEN B. R., W. K. CARROLL et C. MOORE (1987) «The 1981 Socioeconomic Index for Occupation in Canada», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol. 24, n° 4.



Les familles immigrantes et la perception du système socio-judiciaire québécois¹

L'immigration et les familles

«L'immigration permet un apport direct et immédiat de population et représente un champ privilégié d'intervention pour [entre autres] injecter rapidement sur le marché du travail une main-d'oeuvre qualifiée». C'est ainsi que les interventions du ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration sont situées dans la dynamique démographique québécoise par le ministère du Conseil Exécutif (MCE), dans un état de situation dressé en juin 2003. Les orientations de la politique d'immigration des dernières années visaient à hausser de façon importante la contribution de l'immigration à la population en âge de travailler. Ainsi, la catégorie des travailleurs admis en 2002 comptait 21 000 personnes, soit 55 % des admissions de l'immigration pour l'année, comparativement à 8 600 personnes en 1997, ce qui représentait alors 31 %. Le MCE conclut sur ce point à l'effet que ces travailleurs immigrants, pour la plupart jeunes, francophones, qualifiés, ayant un potentiel élevé d'employabilité et de mobilité professionnelle, sont souvent accompagnés d'un conjoint et d'enfants ou encore, ils sont susceptibles de fonder une famille, une fois établis au Québec.

Le long processus d'immigration mis en oeuvre par les deux paliers de gouvernement du Canada et du Québec véhiculerait, chez les nouveaux arrivants et chez la jeune génération qui les suit, une perception positive de notre système socio-judiciaire. Comment les immigrants perçoivent-ils le système québécois? Comment cette perception évolue-t-elle avec le passage à la génération suivante? Quels impacts des décisions juridiques diffèrent chez les familles immigrantes par rapport à celles d'origine québécoise? Des éléments de réponse se retrouvent dans une vaste étude récemment publiée par le professeur Pierre Noreau de l'Université de Montréal.

La méthodologie a consisté en un sondage auprès de 1 530 répondants de la région montréalaise, suivi de plusieurs enquêtes menées sur quatre années et validées par des groupes de discussion. La recherche

visait une population immigrante occidentale et non occidentale, ainsi que des groupes témoins canadiens et québécois. L'échantillon est ajusté pour comporter des citoyens immigrants récents ou des personnes nées de parents immigrés. La présente synthèse se limite aux faits liés à ces deux générations.

La vie privée et l'égalité

En ce qui concerne la famille et le couple, les conclusions révèlent des constantes. Les nouveaux Québécois, autant que les générations nées au Québec de parents immigrés, demeurent plus réticents que les Québécois d'origine à l'intervention des lois dans ses aspects familiaux, qu'ils considèrent comme faisant partie de la vie privée. De façon générale, les deux générations croient davantage à l'égalité des citoyens. Ils sont confiants en l'accessibilité et en l'indépendance des gouvernements, des institutions religieuses, de l'armée et des tribunaux. La génération née après l'arrivée au Québec devient plus critique et son opinion se confond rapidement à celle de l'ensemble des Québécois, par l'acculturation. Concernant les acteurs ou praticiens du système socio-judiciaire, la situation s'inverse avec l'expérience.

Les expériences judiciaires

Il s'agit ici d'expériences ayant trait à des contacts avec des acteurs du système socio-judiciaire comme les notaires, les douaniers, les policiers, les huissiers, les avocats, les arbitres et les élus. Ils sont mentionnés par ordre de confiance accordée, les notaires étant considérés les plus fiables. La première génération évite les contacts avec le système et s'estime moins compétente en matière juridique que les Québécois d'origine. Ce sentiment s'estompe à la deuxième génération. Il faut préciser que les événements qui amènent les nouveaux Québécois dans le système judiciaire sont de même nature que pour tous les autres Québécois. Cependant, on constate des différences importantes quant à l'impact des décisions judiciaires sur les individus, sur leur famille et dans leur communauté, selon le contexte d'immigration et la culture.

À titre d'exemple, on cite que des démêlés avec la justice dans un contexte d'immigration récente font craindre la déportation. Dans certaines cultures, un jeune contrevenant qui doit comparaître en justice ou qui est intercepté par des policiers implique aux yeux de sa communauté un manquement majeur de la part de ses parents. Ces derniers se sentiront humiliés, persuadés d'avoir commis une action répréhensible et ils seraient aussi jugés sévèrement par leurs pairs, avec des conséquences possibles quant au support de la communauté.

Les solutions proposées

L'accommodement aux us et coutumes différents comporte des limites incontournables dans notre société. Compte tenu de différences culturelles, si les conséquences réelles et matérielles d'une décision similaire s'avèrent plus dommageables envers certaines personnes, la justification devra être plus claire de la part du fonctionnaire, du juge ou de tout autre acteur du système. La connaissance des structures familiales étrangères et du contexte d'établissement dans une société nouvelle nous manque. Nul doute qu'une collaboration accrue entre l'intervention sociale et les acteurs du domaine judiciaire reste à développer. L'ouvrage *Le droit en partage : le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*, ci-après cité, propose des moyens et des mécanismes d'intervention pour rendre plus égalitaires les interventions systématisées.

GINETTE BOUFFARD (assesseure)
Tribunal des droits de la personne

NOTE

¹ Tiré essentiellement des travaux de Me Pierre Noreau, juriste, sociologue et politologue, Directeur du Centre de recherche en droit public, Université de Montréal.

RÉFÉRENCES

Ministère du Conseil exécutif, Secrétariat aux priorités et aux projets stratégiques (2003) *Actions gouvernementales portant sur les changements démographiques, État de situation*, pp. 71-73.

Noreau, Pierre et Samia Amor (2003) *Le droit en partage : le monde juridique face à la diversité ethnoculturelle*, Montréal, Édition Thémus, 286 p.

Le lien avec la famille immédiate et la parenté dans la vie de jeunes adultes québécois nés de parents immigrants installés en région¹

L'analyse présentée ici se base sur une partie des résultats d'une recherche réalisée en 1998 auprès de 66 jeunes d'origine immigrée. Ces jeunes ont vécu plusieurs années, sinon toute leur vie en région, c'est-à-dire dans des villes ou des villages situés entre 150 et 600 km de Montréal ou de Québec. Près des deux tiers des participants y sont nés ou y sont arrivés avant l'âge de cinq ans.

Ces jeunes adultes en contact privilégié avec une culture familiale plus ou moins distincte de leur milieu d'accueil québécois ont évolué dans des schémas familiaux très contemporains. Ils sont enfants uniques ou membres d'une famille de taille réduite, où l'attachement mutuel ne laisse généralement pas de doute. Néanmoins, pour plusieurs, la relation familiale se poursuit avec des parents naturels séparés, dont certains sont installés outre-mer ou ailleurs au Canada. Quelques jeunes composent avec la maladie sérieuse d'un parent; plusieurs ont déjà connu le deuil de celui-ci. Enfin, ces jeunes Québécois d'ascendance internationale ont grandi dans des familles où la parenté (grands-parents, oncles, tantes, cousins, cousines) était pour les uns très accessible (dans la même ville, une localité voisine, à Montréal), pour les autres, très éloignée (Californie, Miami, outre-mer).

Au moment de la recherche, près des trois quarts (71 %) des jeunes interrogés poursuivaient leurs études dans la même région que leurs parents ou y travaillaient (célibataires, en couple ou en famille). Ils avaient toujours vécu dans cette région ou étaient revenus après la fin des études. Un peu plus du quart étudiait ou travaillait en zone fortement urbanisée (Montréal ou Québec), leurs parents étant demeurés en région.

Le lien avec les parents

Le lien entre un jeune adulte et ses parents est

complexe et s'appréhende souvent de façon différenciée pour chacun des parents. Il se confond même parfois avec le sentiment global d'une solidarité (ou d'une dislocation) familiale. Ainsi, dans le lien *étroit*, les communications téléphoniques et les rencontres sont relativement fréquentes, compte tenu de la distance géographique, des priorités affectives et des impératifs professionnels. La plupart des jeunes peuvent également compter sur l'effort de leurs parents pour atténuer périodiquement la distance géographique (petite ou grande) qui les sépare. Dans le lien *mitigé*, la fréquence des contacts avec les parents peut être similaire aux cas évoqués précédemment, mais le jeune exprime davantage de réserves affectives.

Par contre, dans le lien *distant*, un recul affectif est évident : on sent un malaise, la fragilité de la relation. Dans ces cas, les frais de déplacement et d'interurbains, les impératifs de la vie professionnelle ou le peu d'efforts manifestés par les parents pour assurer le lien sont autant d'alibis justifiant la rareté des contacts. Ainsi, malgré la distance affective ou géographique qui peut survenir à un moment donné de leur vie, aucun jeune ne coupe complètement les liens avec ses parents. Qu'ils soient unis, séparés ou avec un nouveau conjoint, les parents demeurent une réalité concrète dans la vie de ces jeunes adultes, hommes ou femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfants. Il est à noter que les jeunes qui habitent encore la maison familiale, comme ceux qui l'ont quittée, véhiculent de multiples *indices de solidarité* envers leur père et leur mère, que nous verrons bien à l'oeuvre dans les prochaines sections.

L'engagement familial

Le tiers des jeunes hommes du corpus affirme qu'il existe un lien étroit dans leur famille, une perception toutefois partagée par les trois

quarts des jeunes femmes. Parmi les jeunes qui habitent avec leurs parents, cette perception rejoint une part plus importante des jeunes hommes, mais se trouve encore plus marquée chez les jeunes femmes. Chez les jeunes en situation de couple (avec ou sans enfants), la même tendance semble se dégager.

Nous postulons que les jeunes femmes endossent davantage la valeur de la solidarité familiale ou de la famille en soi, ce qui les porterait à s'impliquer davantage que leurs frères dans la gestion familiale et le soutien aux parents. Nous ne sommes pas en mesure de dire si cette implication tient plus d'un choix personnel que d'un stéréotype sexuel faisant particulièrement pression sur les jeunes femmes de certaines origines culturelles. Le même constat fut fait par d'autres chercheurs en ce qui concerne l'implication des filles de familles québécoises de souche. Une quête d'autonomie plus impérieuse, l'affirmation plus catégorique des choix professionnels (refus de la relève agricole, carriérisme) ou culturels (conjointe québécoise imposée à une mère ethnocentrée) semblent le plus souvent expliquer le lien distant ou mitigé que plusieurs jeunes hommes interrogés manifestent à l'égard de leur famille d'origine et de leurs parents.

La continuité de la valeur de l'accomplissement professionnel

La plupart des jeunes du corpus d'analyse endossent le modèle scolaire et professionnel suggéré par leurs parents et entreprennent avec enthousiasme les études requises. Lors des entretiens, les trois quarts avaient déjà en main un diplôme d'études supérieures et plusieurs envisageaient un diplôme complémentaire. Les jeunes disent avoir apprécié la discipline d'étude imposée par leurs parents autant que leurs encouragements. Bien qu'ils visent le niveau professionnel suggéré par l'exemple

Le lien avec la famille immédiate et la parenté dans la vie de jeunes adultes québécois nés de parents immigrants installés en région¹

parental, les jeunes ne calquent généralement pas leur orientation. Deux jeunes femmes issues de cultures vietnamienne et haïtienne optent même pour des voies non traditionnelles (génie mécanique, chimie industrielle) et semblent néanmoins très encouragées par leurs parents. Durant leurs études, les jeunes ne sont pas complètement pris en charge par leurs parents. Les données disponibles indiquent qu'ils travaillent durant la période estivale pour payer, du moins en partie, leurs études supérieures. Certains ont même renoncé au voyage familial annuel en Europe pour demeurer disponibles au travail, et ainsi respecter leurs engagements de contribution. Quelques-uns doivent travailler parallèlement aux études.

À la sortie ou durant leurs études, plusieurs ont été introduits sur le marché du travail par leurs parents (dans le même établissement de travail, par une recommandation auprès d'un ex-collègue outre-mer ou d'un client). Cette implication financière et matérielle fréquente des parents immigrants dans les premiers projets migratoires de leurs jeunes semble toutefois comparable à celle déjà observée chez les parents des jeunes Québécois de souche vivant en région (Girard, 2001, p. 4). Notons que certains jeunes ont choisi de mettre à contribution leurs compétences académiques dans l'entreprise familiale : une ferme, un restaurant, une entreprise de récupération ou d'informatique. S'ils ont en tête des projets de développement concordant avec la vision parentale, la complicité en est d'autant augmentée. Il arrive toutefois que les points de vue, les ambitions ou simplement les intérêts se heurtent et qu'il s'ensuive un désengagement.

La complicité culturelle

Bien que les jeunes en lien étroit avec leurs parents perpétuent davantage les pratiques

traditionnelles, il semble que le libre choix prédomine quant à l'origine culturelle des amis et des conjoints, aux pratiques religieuses, aux habitudes domestiques, aux visites de la parenté, aux projets de migration. Tout au plus, quelques jeunes soulignent-ils le souhait répété de leurs parents (souvent de leur mère) de les voir revenir à proximité ou de retourner un jour tous ensemble au pays d'origine (ce que certains endossent) ou, dans quelques cas, de les voir épouser un semblable (ce que certains endossent aussi).

Ce sont les aînés et les jeunes arrivés au Québec vers la fin de l'adolescence qui ont généralement des positions culturelles assez concordantes avec les attentes de leurs parents. La complicité des filles avec leur mère sur le maintien des distinctions culturelles ne semble pas non plus exceptionnelle. En fait, aînés et cadets se rencontrent presque tous dans le désir de perpétuer la langue maternelle comme langue de communication dans la famille, quelques spécificités culinaires, le respect à l'égard des parents, une certaine connaissance de leur pays d'origine. Néanmoins, on sent nettement les limites de la plupart des jeunes à l'égard des attentes culturelles de leurs parents, une limite intériorisée et généralement soutenue de façon non conflictuelle. De leur côté, les parents ne harcèlent pas les jeunes et, le moment venu, respectent généralement leurs choix.

La valeur du respect de l'autorité parentale

Les jeunes interrogés ne paraissent pas avoir souffert d'un contrôle excessif de la part de leurs parents. Plusieurs (surtout les filles) soulignent toutefois l'évolution de ces derniers, l'assouplissement de leurs attentes et de leurs exigences. Tous ceux qui ont eu une adolescence plus tumultueuse, et ont alors bien senti la surveillance de leurs

fréquentations, reconnaissent aujourd'hui la nécessité d'un resserrement de l'autorité parentale à cette époque. Outre l'engagement familial, le respect des enfants à l'égard des parents émerge comme distinction culturelle dont la plupart des jeunes adultes sont très fiers. Une certaine crainte des parents n'empêche pas la gratitude filiale, une reconnaissance de l'expérience des plus âgés, la tolérance et une introjection de la légitimité de l'autorité parentale.

Les jeunes Grecs, Portugais, Latino-américains et Vietnamiens de 18 à 22 ans ayant participé à l'étude de Meintel et Le Gall (1995) tiennent des propos similaires, avec toutefois quelques allusions à la pression familiale autour de cette valeur dans certaines familles (obligation de protéger la réputation familiale, attitudes de commandement). Ces auteurs relèvent, chez les jeunes Québécois, une conception assez égocentrique du respect, c'est-à-dire qu'«ils sont surtout concernés par le respect qu'ils voudraient recevoir de leurs parents, ou tout au plus par le respect pour l'espace vital de chacun» (p. 101).

D'autres études sur la famille québécoise permettent d'observer que celle-ci subit, depuis les années 1960, de profondes mutations, entraînant une instabilité et des difficultés dans ses fonctions d'encadrement (Girard, 2001, p. 2). Les propos de nos jeunes issus de l'immigration régionale, également en contexte de changement culturel profond, offrent alors des pistes de réflexion intéressantes sur la primauté du respect dans l'éducation familiale, ainsi que sur l'encadrement parental qu'un tel respect permet.

Les parents au centre du lien familial

Dans notre analyse, les trois quarts des jeunes en lien étroit avec leurs parents expriment un sentiment similaire envers

l'ensemble de leur famille. Dans les cas de séparation où les jeunes n'habitent plus chez leurs parents, nous observons plusieurs réponses exprimant néanmoins un sentiment de proximité dans le lien familial. Une interrelation nous apparaît alors probable entre, d'une part, le degré de proximité affective ressenti par le jeune à l'égard de ses parents et, d'autre part, sa perception globale d'une proximité avec toute la famille. C'est ainsi que les activités de rassemblement familial chez ou en présence des parents deviennent des activités recherchées autour desquelles s'actualise périodiquement le lien entre le jeune et l'ensemble de sa famille d'origine. Les activités familiales (Fêtes de fin d'année, anniversaires, dîner de Pâques, etc.) se déroulent effectivement souvent autour des parents. C'est le repas familial périodique, souvent hebdomadaire, chez papa et maman, un frère, une sœur ou au restaurant qui résiste le mieux à l'épreuve du temps. Par conséquent, certains jeunes dont les parents sont séparés se voient déployer beaucoup d'efforts pour continuer à actualiser le lien avec leurs deux parents naturels et leur fratrie.

Les liens dans la fratrie

Comme la plupart de leurs contemporains, les jeunes adultes québécois nés de parents immigrants sont souvent au milieu d'une fratrie très mobile, dispersée aux quatre vents. Les modalités et la fréquence des contacts entre les membres de la fratrie ressemblent à celles mises en oeuvre avec les parents. Bien qu'entre frères et sœurs, on utilise davantage le courrier électronique, la préférence va de loin au téléphone et, autant que possible, aux véritables rencontres. Les frères habitant à proximité partagent parfois une activité sportive (vélo, golf, pêche). Les sœurs préfèrent les sorties en ville, les rencontres dans un café, les promenades avec les enfants. D'ailleurs, ces derniers contribuent fortement au resserrement des liens entre les sœurs vivant à proximité.

Les frères, au contraire, se rendent souvent moins disponibles aux rencontres familiales lorsqu'ils sont en couple ou qu'ils ont des enfants. De même, soutien moral et confidences s'offrent généralement entre sœurs ou entre frères et sœurs, plus rarement entre frères. Bref, dans la hiérarchie de leurs relations d'amitié, plusieurs offrent-ils une préférence à leur fratrie avec qui ils ont des relations d'entraide manifestes. En fait, les frères et sœurs dans la même tranche d'âge semblent démontrer plus d'affinités personnelles et même culturelles. Les aînés reprochent parfois aux cadets leur manque de respect des valeurs traditionnelles. Les cadets se sentent parfois étrangers à leur frère aîné d'une dizaine d'années. Néanmoins, dans les cas de migration vers Montréal, Québec ou l'Europe, les jeunes qui y ont trouvé un aîné pour les accueillir, les aider à trouver un emploi ou un logement ou les introduire à quelques amis, s'en sont trouvés bien heureux. C'est là une forme de solidarité comparable à ce que vivent beaucoup de jeunes Québécois des régions issus de parents non immigrants.

Les liens avec la parenté

Nous entendons par «parenté» les grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines propres, du côté maternel et paternel. Dans le groupe étudié, plusieurs jeunes n'ont aucun de ces liens de parenté au Québec. Toutefois, une bonne proportion d'entre eux comptent au moins un grand-parent, un oncle ou une tante au Québec, une parenté «locale» qu'ils connaissent cette fois assez bien. Nous nous concentrons ici sur les liens avec les *grands-parents*, en raison de leur caractère inédit.

Les grands-parents des jeunes que nous avons interrogés partagent parfois le même domicile que le jeune, habitent la même ville, sont installés dans une autre ville du Québec (généralement Montréal) ou encore sont demeurés outre-mer. Dans quelques cas où les grands-parents demeurent dans la même ville

que le jeune, le lien s'actualise dans différents rituels de rencontres, souvent hebdomadaires. Quand les grands-parents habitent hors frontières (Europe, Haïti, Argentine), les jeunes les ont visités là-bas une fois par année, aux deux ans ou aux cinq ans, généralement durant les vacances estivales de leur enfance et de leur adolescence. Or, le fait que plusieurs se sentent étrangers à leurs grands-parents ne rend pas le lien banal pour autant. Dans la plupart des réponses recueillies, les jeunes remarquent des traits culturels ou des épisodes familiaux qui non seulement les intéressent et les font parfois sourire, mais les éclairent aussi sur ce qu'ils sont. Connaître, même très peu, ses grands-parents, c'est non seulement mieux comprendre ses propres parents, mais aussi, tel que le témoignent certains jeunes, être en mesure de replacer l'histoire familiale dans son contexte politique et social. Ces grands-parents auraient donc un rôle identitaire important auprès de ces jeunes.

Plusieurs jeunes, aujourd'hui eux-mêmes parents, tentent-ils par divers moyens plus ou moins efficaces de se réapproprier le lien intergénérationnel. Ils se promettent de rendre les grands-parents, les oncles et les tantes de leurs enfants les plus accessibles possible. D'autres, plutôt fascinés par l'exploration du monde, voient davantage, dans les liens de parenté, une chance inouïe d'avoir un pied-à-terre sur un autre continent, chez ces grands-parents, oncles, tantes, cousins et cousines avec qui, au gré des vacances annuelles, ils ont développé des liens assez familiers, parfois même des amitiés. Ainsi, dans leurs périples, les jeunes n'exploiteraient généralement que les liens parentaux autour desquels ils ont tissé une proximité affective. En l'absence de cette proximité, ils préféreraient souvent contacter un ami. De ce fait, la proximité affective des parents entretenue avec leurs propres parents et fratrie d'outre-mer (par des visites, des téléphones, des courriers périodiques mutuels) ouvre aujourd'hui à leurs enfants une fenêtre privilégiée sur le monde (Simard, 2003).

Le lien avec la famille immédiate et la parenté dans la vie de jeunes adultes québécois nés de parents immigrants installés en région¹

Également, les grands-parents auraient un rôle cohésif dans la parenté, lequel nous semble aussi déterminant que celui des parents dans la cohésion du noyau familial du jeune. Ainsi, quand les grands-parents sont inaccessibles (par une trop grande distance géographique, notamment), le jeune adulte prendra rarement le relais de liens que ses propres parents n'ont jamais pu ou voulu entretenir. De même, il n'est pas rare que la mort des deux grands-parents amène un effritement du lien avec la parenté. Toutefois, dans notre analyse, nous avons vu quelques exemples de jeunes qui, dans la vingtaine, tentent de reprendre en main leurs relations avec certains membres de la parenté outre-mer.

Conclusion

L'analyse des solidarités familiales et des liens intergénérationnels entretenus par les jeunes nés de parents immigrants, ceux qu'on nomme souvent «les immigrants de la deuxième génération», conduit inévitablement à d'autres questions fondamentales relatives au processus de l'intégration culturelle et sociale. Ainsi, certains auteurs ont démontré comment les expériences de solidarité liées aux valeurs familiales constituaient l'un des principaux facteurs permettant soit de limiter le processus d'acculturation, soit d'enrichir le capital social du jeune et sa faculté d'adaptation. Dans l'une et l'autre de ces perspectives, la proximité géographique sinon affective des grands-parents nous paraît être un facteur permettant de conforter passablement la transmission du capital culturel des familles immigrantes installées en région.

Les jeunes interrogés qui ont le privilège d'avoir ou d'avoir eu leurs grands-parents dans une relative proximité apprécient l'impact culturel et les connaissances historiques qu'ils leur ont légués, et ils parlent généralement d'eux avec attachement et respect. Ce lien privilégié avec les grands-

parents (ou, chez ceux qui ont subi leur trop grande absence, le désir de l'offrir à leurs propres enfants) nous paraît un aspect distinctif – et positif à plusieurs égards – chez beaucoup de jeunes régionaux nés de parents immigrants. Ce lien leur servira de tremplin, par la suite, pour élaborer le métissage culturel et identitaire inédit qui les caractérise.

Les embûches au maintien des liens familiaux sont toutefois nombreuses. Les valeurs concurrentes à la famille, notamment la quête d'autonomie et la primauté de l'accomplissement individuel et professionnel, entraînent souvent des migrations lointaines qui mettent à l'épreuve les proximités affectives. Or, si ces observations semblent transférables à tout jeune Québécois de la même génération, la distance à franchir pour garder le lien étroit avec un parent séparé, des grands-parents ou une soeur établis hors frontières est sans contredit une difficulté supplémentaire pour ceux qui sont nés de parents immigrants.

Par ailleurs, nous croyons que la relation entretenue par les parents avec leurs propres parents et fratrie (les oncles, les tantes et les grands-parents des jeunes) constitue non seulement des liens susceptibles d'être continués par les jeunes adultes, mais aussi un exemple relationnel susceptible d'être reproduit avec leurs propres père, mère, frères et soeurs, et qu'ils transmettront vraisemblablement à leurs enfants. Par contre, la façon dont les jeunes adultes actualisent aujourd'hui leurs liens familiaux ne traduit qu'un moment dans le bricolage évolutif qu'ils composent à partir de l'exemple et des liens légués par leurs parents.

MYRIAM SIMARD
INRS-Urbanisation, Culture et Société
(en collaboration avec LUCIE PÉPIN et
CAMIL GIRARD)

NOTE

¹ Condensé d'un texte à paraître, sous le même titre, dans l'ouvrage suivant : *Les valeurs des jeunes*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2004. Cette recherche a été réalisée grâce à une subvention individuelle du CRSH et à une ARUC sur la participation des jeunes.

RÉFÉRENCES

Girard, C. (2001) *Famille et réseaux d'origine dans la construction identitaire : espace privé, espace communautaire, espace social*. Groupe de recherche Histoire (GRH), Université du Québec à Chicoutimi, 9 mai 2001, 16 p. (Document non publié).

Meintel, D. et J. Le Gall (1995) *Les jeunes d'origine immigrée. Rapports familiaux et les transitions de vie – Le cas des jeunes chiliens, grecs, portugais, salvadoriens et vietnamiens*. Groupe de recherche Ethnicité et société, Coll. Études et recherches n° 10, Université de Montréal et Ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (Gouvernement du Québec), 133 p.

Simard, M. (2003) «Le rapport à l'espace des jeunes issus de parents immigrés en région au Québec : un bricolage inédit?», *Recherches sociographiques*, vol. XLIV, n° 1, p. 57-91.



Immigration et parentalité

La famille au centre de l'immigration

Au Québec, la sélection des immigrants favorise tout particulièrement les familles avec de jeunes enfants ou encore les jeunes adultes en âge de travailler et de procréer. Dans le processus de sélection actuelle, les familles avec de jeunes enfants obtiennent des points, au même titre que certaines professions ou niveau de scolarisation.

De plus, comme en témoignent les statistiques sur les naissances, les mères immigrantes participent considérablement au renouvellement de la population, à tout le moins dans la région montréalaise, où une large majorité d'immigrants, 78,3 % (MRCI, 2002), s'installent. En effet, chaque année à Montréal, plus de 8 000 mères immigrantes donnent naissance à un enfant, ce qui comptait, entre 1998-2000, pour 44,1 % des naissances totales (www.sante.pub-mtl.qc.ca/Portrait/Montreal/naissance/lieu_parents.html). Durant la même période, dans la région montréalaise, près de 53 % des nouveau-nés avaient un de ses parents nés à l'extérieur du Canada (*Ibid.*). Le taux de nouveau-nés ayant un parent né à l'extérieur du Canada est encore plus élevé dans certains quartiers de la métropole, soit de 91,4 % dans Parc-Extension, 81,6 % dans Côte-des-Neiges, 77,8 % à Saint-Laurent et de près de 75 % dans Saint-Michel (www.santepub-mtl.qc.ca/Portrait/les29/naissance.html). Par ailleurs, la question familiale dans l'immigration dépasse la simple représentation statistique. Selon Vatz Laaroussi (2001), une grande partie des nouveaux arrivants ont un projet migratoire qui se conjugue avec un projet familial.

«Nombreux sont ceux qui viennent pour assurer un meilleur avenir à leurs enfants, pour leur permettre d'acquérir en terre d'exil une éducation inaccessible au pays d'origine, ou encore pour protéger leur vie et leur enfance comme pour les immigrants des guerres de cette fin de siècle (...). De la même manière,

c'est le plus souvent en famille qu'ils s'installent et s'implantent dans leur nouveau milieu de vie : l'école des enfants, le système de santé périnatal, les services sociaux de suivi des familles représentent les premiers contacts quasi obligatoires et qui vont se poursuivre longtemps dans la société d'accueil» (Vatz Laaroussi, 2001, p. 7).

Immigration et parentalité

L'expérience migratoire associée à celle de la parentalité donne lieu à différents défis que les parents immigrants devront relever ou à tout le moins envisager. L'entrée dans la maternité et dans la paternité apporte diverses transformations tant sur le plan social, affectif, qu'économique. Or, lorsque ces transformations sont conjuguées à l'expérience migratoire, l'exercice du rôle de parent peut se complexifier.

«Il s'agit [la naissance d'un enfant] d'une transition importante et qui souvent est associée à une plus grande vulnérabilité. Cette vulnérabilité peut être exacerbée par des circonstances particulières, dont celles découlant de l'expérience migratoire, c'est-à-dire du fait de vivre dans un nouvel environnement social, culturel et institutionnel combiné à l'absence partielle ou totale des réseaux de soutien» (Battaglini et al., 2000, p. 3).

Plusieurs auteurs (Duval, 1991; Legault, 2000) font état des problèmes vécus par les immigrants en regard de leur intégration dans la société d'accueil. La difficile insertion sur le marché du travail, la recherche d'un logement, les barrières linguistiques et la discrimination sont autant de difficultés rapportées par un grand nombre de recherches concernant les immigrants en général. Selon Bérubé (2002), à ces difficultés s'ajoute l'exigence particulière pour les parents immigrants de l'adaptation à leur rôle parental et à l'exercice de la parentalité et ce, d'autant plus que les conceptions

parentales et les pratiques éducatives peuvent considérablement varier d'un groupe à l'autre et d'une société à l'autre.

Ainsi, les structures et les dynamiques familiales, les pratiques de soins, les normes d'éducation et les modes de relations parent/enfant ne sont pas universels. Qui plus est, s'il est généralement admis qu'il existe des variations entre les groupes et les époques, Kojima, un chercheur qui s'est penché sur les influences culturelles des représentations sociales des soins et de l'éducation des enfants en bas-âge au Japon, a démontré que les idées sur le développement et l'éducation des enfants peuvent considérablement varier et ce, à l'intérieur d'une même culture et à une même époque.

«En effet, il n'existe pas de culture uniforme, les individus et les sous-groupes adhèrent plus ou moins à la norme sociale, et dans les sociétés complexes, il existe un éventail d'idées, dont certaines apparaissent à une époque comme marginales mais deviennent ultérieurement la norme. Selon Kojima, cet éventail sert de "bassin d'idées" dans lequel chacun peut puiser ce qui lui convient le mieux» (Sabatier et Dasen, 2001, p. 28).

Pour Vatz Laaroussi, l'exigence de l'adaptation du rôle parental prescrit par la société d'accueil, à savoir l'adoption et l'intégration par les parents immigrants d'un modèle unique concernant la dynamique et la structure familiale ou encore le style d'éducation et les rapports parent/enfant, est fort paradoxale.

«Cette prescription sociale à la seule population migrante apparaît d'autant plus paradoxale que, par ailleurs, les structures et dynamiques familiales sont [dans la société québécoise] en mutation, dans un éclatement désormais normalisé de la famille traditionnelle. Au Québec (...) les types familiaux se multiplient et se complexifient. (...) C'est alors

Immigration et parentalité

comme si on attendait des immigrants qu'ils suivent un modèle par ailleurs mis à mal par les populations nationales du pays d'accueil» (Vatz Laaroussi, *op. cit.* p. 9).

Dans ce contexte, force est de constater la complexité du rôle de parent en situation d'immigration. Ainsi, note Bérubé, en tant qu'agent socialisateur, les parents sont mandatés par la société d'accueil de transmettre à leurs enfants les valeurs d'une culture qu'ils ne possèdent pas. Cette idée rejoint également celle d'autres auteurs pour qui «en contexte d'immigration, les parents peuvent se retrouver à fournir des soins auxquels ils n'ont pas été familiarisés (Alvarado, 1993; Sabatier, 1991; Meintel et coll., 1985)» (Battaglini et al., 1997, p. 10).

Variations culturelles de la parentalité

Alors que dans certaines cultures, les conceptions parentales et les pratiques de soins et d'éducation des jeunes enfants se sont pérennisées avec une plus grande

stabilité sous le poids de la tradition (c'est le cas notamment des pays d'Afrique et d'Asie), dans d'autres (comme dans les cultures occidentales), l'industrialisation massive et les transformations sociales subséquentes ainsi que l'évolution des connaissances scientifiques ont conduit à de profondes transformations.

En contexte d'immigration, par exemple, de nombreuses mères originaires de sociétés dites traditionnelles se trouvent confrontées à un mode de vie et à une conception de la petite enfance différents de ceux dont elles ont l'expérience. Selon Boule, la mère immigrante se trouve partagée entre le désir de vivre en accord avec ses propres valeurs et habitudes culturelles, et la nécessité de s'adapter et de s'intégrer à la société d'accueil. Ainsi, les mères qui émigrent se trouvent parfois à exercer leur maternité et leur vie conjugale dans des conditions tout à fait nouvelles, voire inattendues et ce, à la fois en ce qui concerne l'organisation matérielle et spatiale, la présence et le rôle

du réseau familial et de voisinage et les codes culturels régissant les relations interpersonnelles, particulièrement les relations homme/femme et parent/enfant.

Avec l'apparition de nouveaux paramètres transformant les conceptions, les attitudes et les mentalités, les pratiques des familles immigrantes se trouvent modifiées par rapport à celles de leur pays d'origine. Toutefois, celles-ci semblent différer aussi de celles du pays d'accueil (Battaglini et al., 1997; Reveyrand-Coulon, 1993; Lin et Fu, 1990; Rosenthal et al., 1989; Sabatier, 1991). Les comportements tendent donc à se transformer au fil du temps mais, comme le souligne Sabatier, de façon non linéaire et non globale.

GENEVIÈVE SAULNIER

Étudiante à la maîtrise en intervention sociale, UQAM

BIBLIOGRAPHIE

Battaglini, A., S. Gravel, L. Boucheron et M. Fournier (2000), *Les mères immigrantes : pareilles, pas pareilles! Facteurs de vulnérabilité propres aux mères immigrantes en période périnatale*, Montréal, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Battaglini, A., S. Fortin, B. Heneman, M.-C. Laurendeau, M. Tousignant (1997), *Bilan des interventions en soutien parental et en stimulation infantile auprès de clientèles pluriethniques*, Montréal, Direction de la santé publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Bérubé, Louise (2002), *Adaptation du rôle parental chez des parents immigrants*, Michigan, University Microfilms International.

Boule, Elisabeth (1993) «Interférences dans les pratiques traditionnelles des mères magrébines en France», dans O. Reveyrand-Coulon (sous la dir.), *Immigration et maternité*, Toulouse, Les Presses universitaires du Mirail.

Bourque, R., S. Gravel et A. Battaglini (2000), *Soutien parental et stimulation infantile*, Montréal, Direction de la Santé Publique, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Duval, Michèle (1992), «Être mère au foyer et récemment immigrée à Montréal», in *Comprendre la famille : Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille*, Ste-Foy : Les Presses de l'Université du Québec.

Ewonbe, Moundo (1985), «Registres et fonction de la communication dans la relation mère-enfant en Afrique noire», *Migration et Santé*, no. 44, 3^e trimestre, p.16-19.

Groud-Dahmane, Françoise (sous la dir.) (1993), *Enfants d'ici, enfants d'ailleurs*, Paris, Érés.

Legault, Gisèle (sous la dir.) (2000), *L'intervention interculturelle*, Québec, Gaëtan Morin.

Mabe, Brigitte (1985), «Fécondité, grossesse et accouchement dans les sociétés négro-africaines : Quelques repères anthropologiques», *Migrations Santé*, n° 44, 3^e trimestre, p. 7-15.

Mabe, Brigitte (1989), «Culture et socialisation de l'enfant d'origine étrangère», *Migrations Santé*, n° 60, 3^e trimestre, P. 12-16.

Quéniart, Anne (1987), *Les représentations sociales de la parentalité chez des mères de différents milieux sociaux*, Montréal, Université du Québec à Montréal.

Reveyrand-Coulon, Odile (sous la dir.) (1993), *Immigration et maternité*, Toulouse, Les Presses universitaires du Mirail.

Sabatier, Colette et Pierre Dasen (2001), *Cultures, développement et éducation : autres enfants, autres écoles*, Paris, L'Harmattan.

Stork, Hélène (1989), «Aspects culturels des techniques de maternage», *Migrations Santé*, no. 60, 3^e trimestre, p. 17-21.

Stork, Hélène (1988), «Technique de maternage dans différentes cultures», Vidéo Umatic Pal; 50 minutes, Paris, CERPE, Université de Paris V.

Vatz-Laaroussi, Michèle (2001), *Le familial au coeur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, Montréal : L'Harmattan.

Verger, Marie-Pascale (1993), «Pratiques interculturelles autour de la naissance et de la prime- enfance en centre maternel», *Immigration et maternité*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

L'expérience des familles immigrantes : le point de vue des mères en milieu québécois

Le nombre de réfugiés à travers le monde suite aux conflits est actuellement d'environ 16 à 22 millions, sans compter les gens déplacés à l'intérieur de leur propre pays (Kinzie, 2001). Des études comparant l'expérience des réfugiés à celle des gens demeurés dans leur pays ont démontré de grandes variations d'expérience. D'abord, les gens demeurés dans leur pays durant le conflit ont été exposés à un traumatisme extrême. Ils ont éprouvé un sentiment d'impuissance, d'inconfort et de la déception face aux attentes après le conflit (Becker, 1995). Pour leur part, les réfugiés subissent une perte de soutien social et d'identité. Ils présentent des problèmes d'adaptation au niveau psychosocial et au niveau de la définition de leur identité (De Jong et al., 2001). Néanmoins, peu d'études ont été effectuées sur l'impact de la perte de tissu social sur la santé des individus. En effet, les recherches ont peu porté sur les perceptions et les besoins des individus après l'immigration. Or, l'expérience d'immigration est complexe et teintée de pertes multiples. Les besoins des immigrants varient selon les cultures et à l'intérieur des cultures elles-mêmes (Kamya, 1997), notamment au niveau du vécu des hommes et des femmes (Aroian et Norris, 2000).

Au Québec, en 1996, la population immigrante représentait 9,5 % de la population du Québec, une augmentation de 0,8 % par rapport à 1991 (Statistique Canada, 1996). La répartition reflète la diversité : 28,3 % provient d'Europe, 38,1 % d'Asie, 15,7 % d'Amérique, 17,6 % d'Afrique et 0,4 % d'Océanie et autres pays (Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, 2000). Traditionnellement, une majorité d'immigrants s'établissait dans la région de Montréal. Depuis 1996, un programme provincial vise à diriger ceux-ci vers des régions plus rurales, dont Lanaudière : la ville de Joliette a accueilli près de 600 immigrants depuis (Baumer, 2002).

Cette nouvelle réalité représente un défi de taille pour les intervenants qui se retrouvent face à une clientèle diversifiée et à de nouvelles problématiques, du moins à des facteurs d'influence différents. Or, les interventions et approches actuellement utilisées

ont été conçues pour répondre aux besoins d'une clientèle nord-américaine. Ceci est particulièrement évident dans le secteur de la périnatalité et des services de santé scolaire, bien que les nouveaux immigrants, souvent de jeunes familles, fassent appel à ces services (Baumer, 2002).

Afin d'offrir des soins et des services de qualité à toutes les familles, tenir compte de l'aspect culturel prend toute son importance. Il est en effet essentiel de reconnaître l'impact de la culture sur les modes d'expression, les valeurs et la dynamique familiale, lesquels sont des éléments clé de l'évaluation et de la planification des interventions infirmières (Pacquette-Desjardins, 2003) et psychosociales (Chiasson-Lavoie, 1992). C'est ainsi que l'étude ethnographique brièvement présentée ici vise à contribuer aux connaissances des intervenants dans ce domaine, en décrivant les besoins et les ressources d'un échantillon de femmes immigrantes, qui sont mères de famille.

Méthodologie et cadre d'analyse

Du mois de juin 2002 au mois d'août 2002, une étude ethnographique a été effectuée dans la région de Lanaudière, auprès de six femmes ayant immigré au Québec depuis les quatre dernières années, sous un statut de réfugié. Ces femmes ont été référées par des intervenants pivots en petite enfance. Leur expérience de l'immigration, de même que leurs besoins spécifiques, ont été explorés à l'aide d'entrevues semi-structurées (Robichaud et de Montigny, 2002). Les femmes rencontrées sont âgées de 25 à 29 ans dans une proportion de 67 % et entre 30 et 34 ans dans 33 % des cas. Elles sont toutes mariées et mères de famille : elles ont de un à cinq enfants. Leur origine diffère, de même que leur langue maternelle, mais elles ont toutes des connaissances de base de la langue française. Vingt pourcent ont un diplôme de niveau équivalent au secondaire dans leur pays d'origine et quatre-vingt pourcent n'ont aucun diplôme académique.

L'analyse des données a consisté à identifier les unités de sens concernant les dimensions suivantes : 1) *santé physique et psychologique*;

2) *santé familiale*; 3) *difficultés*; 4) *ressources*; 5) *besoins*. Pour chacune de ces cinq dimensions, des catégories spécifiques ont émergé de l'analyse des données.

Dimensions étudiées

Santé physique et psychologique

Au sein de la dimension santé physique et psychologique, la catégorie des «symptômes physiques» est associée à des besoins de base tels que le sommeil et le besoin de manger. Ces symptômes apparaissent plus fréquemment dans les discours des femmes en ce qui a trait à la période en camp de réfugiés. Il ressort aussi que la catégorie «pensées et sentiments» est étroitement reliée aux émotions vécues dans la période précédant l'immigration et influençant le sommeil, tant en camp de réfugiés qu'en pays d'accueil. Le sentiment de sécurité à l'arrivée au Canada est toutefois noté par les femmes comme facilitant leur immigration.

Santé familiale

Cette dimension comprend les catégories «enfants», «relation avec le conjoint» et «liens avec la famille d'origine demeurée au pays». La catégorie se rapportant aux enfants est reliée à la notion d'espoir que les mères placent en leur avenir ici. Quant à leur relation avec leur conjoint, les femmes interrogées font ressortir une différence au niveau de l'expérience de l'immigration, mais également le peu d'échange sur les émotions ressenties. En ce qui concerne les liens avec la famille demeurée là-bas, un manque est ici identifié. Ce dernier est associé aux problèmes de communication, à savoir le peu d'échange et la difficulté de téléphoner et de recevoir des lettres.

On constate une réorganisation difficile pour les femmes et leur famille dans le cadre d'une perte de tissu social, non compensée par le nouveau milieu. De même, le thème de la communication est un fil conducteur des propos des femmes dans cette dimension. Elles font ressortir les difficultés d'entrer en contact avec les membres de leur famille restés dans les camps et le long délai du courrier international.

L'expérience des familles immigrantes : le point de vue des mères en milieu québécois

Difficultés

La dimension des difficultés regroupe les catégories de «l'expérience vécue en camps de réfugié», «les raisons à la base de la décision de quitter le pays d'origine» et «le climat de violence relié à ces expériences». Tout au long du processus d'immigration, les émotions en lien avec les expériences reliées au pays d'origine sont aussi identifiées comme des difficultés. Il en va de même pour la communication, tant au niveau du couple qu'au niveau de la langue du pays d'accueil. La langue française représente en effet une barrière difficile à surmonter, en raison du peu d'heures de pratique et de la nécessité de l'utiliser pour communiquer.

De plus, «le sentiment de solitude» apparaît au registre des difficultés. Ce dernier est lié aux difficultés de communication avec les membres de la famille demeurés dans le pays d'origine et à la perte d'amis. On peut en déduire que la perte de tissu social et les difficultés d'établir de nouveaux liens sont des éléments qui rendent l'expérience de l'immigration difficile, ce qui rejoint la littérature consultée. Il y a aussi la catégorie regroupant «les études et les apprentissages», celles-ci étant liées à la notion de repartir à zéro et au manque de reconnaissance des apprentissages réalisés dans le pays d'origine. Précisons ici qu'aucun organisme n'a été identifié par les femmes rencontrées comme ayant traité ou offert du soutien en lien avec ces nombreuses difficultés. Toutefois, ces dernières se disent réticentes à parler de ces difficultés entre elles ou avec leur conjoint, de peur de rendre la situation plus difficile.

Ressources

Cette dimension regroupe les catégories portant sur «l'aide», «les ressources personnelles» et «les croyances spirituelles». Les différents types d'aide mentionnés sont les relations d'amitié développées en pays d'accueil, lesquelles apportent du soutien au niveau des apprentissages reliés au mode de vie et à la culture québécoise, et enfin l'aide matérielle reçue par les organismes. Selon les femmes interrogées, les besoins de

soutien matériel, de traduction et de soutien technique lors des démarches officielles, de logement et autres besoins de base ont été comblés par les ressources communautaires et les instances gouvernementales. Ces femmes se sont dites incapables d'identifier des besoins non comblés à ce niveau. Les ressources personnelles portent principalement sur la force intérieure, le fait de vouloir être mieux et le désir de vivre. Les croyances spirituelles sont aussi identifiées comme des ressources lors de l'expérience de l'immigration, car les pratiques religieuses au sein d'Églises sont associées au fait de se tisser un réseau social.

Besoins

La dimension des besoins permet d'identifier les catégories «santé physique», «santé psychologique», «santé familiale», «communication», «soutien» et «reconnaissance sociale». Le besoin d'être reconnu rejoint le concept d'identité traité dans la littérature (McGoldrick et al., 1996; Ponterotto et al., 2001) : il est associé à un élément difficile chez les réfugiés ayant été exposés à des situations de violence ou présentant des symptômes du trouble de stress post-traumatique (TSPT). Le besoin de reconnaissance est aussi relié aux études et au travail, lequel nécessite des apprentissages souvent difficiles selon les femmes rencontrées. Il est possible de penser que les conditions émotionnelles reliées à l'expérience vécue rendent les apprentissages plus difficiles, ce qui menace le concept d'identité et le besoin d'être reconnu.

Retombées

L'analyse des diverses dimensions permet d'identifier des lacunes dans les soins et services aux familles immigrantes en pays d'accueil. La barrière de la langue est identifiée comme une limite importante à l'accès aux soins et aux services existants, de même qu'à la reconstruction d'un réseau social. Également, peu d'interventions ciblent spécifiquement la facilitation de la communication au sein du couple immigré, ainsi qu'avec la famille demeurée dans le pays d'origine. Les professionnels de la

santé sont pourtant dans une position privilégiée pour jouer un rôle essentiel au niveau du dépistage des difficultés éprouvées et de la réponse aux besoins de ces familles nouvellement arrivées au pays. Il est donc impératif d'identifier les besoins psychosociaux spécifiques de cette population, de même que d'outiller les intervenants qui sont en contact avec les familles immigrantes.

Pour la pratique clinique en direction des familles immigrantes, cette étude ethnographique justifie des actions soutenant la relation conjugale et l'élargissement du réseau social des parents immigrants, tout en favorisant l'expression des émotions ressenties en lien avec l'expérience d'immigration et d'intégration à une nouvelle communauté et en explorant les moyens de concilier les attentes propres à la culture lors des événements entourant la grossesse et la naissance. Cette étude, également, nous donne des pistes de réflexion pour poursuivre les recherches portant sur l'expérience et les besoins des pères, des mères et des enfants des familles immigrantes, afin de viser le développement et l'évaluation de stratégies d'intervention s'intégrant aux soins et services existants.

Pour l'enseignement dans le domaine de la famille, de tels résultats invitent à intégrer un volet portant sur l'intervention interculturelle dans la formation de base des intervenants. L'application des connaissances théoriques portant sur la compétence en matière interculturelle tout au long de la formation est essentielle, afin d'outiller les intervenants oeuvrant auprès des familles immigrantes. De plus, la formation en cours d'emploi est suggérée comme une stratégie visant le développement de la compétence culturelle dans les secteurs des soins et des services.

FANNY ROBICHAUD
FRANCINE DE MONTIGNY
Université du Québec en Outaouais

De l'intégration des familles arabes au Québec

Les étapes et les changements auxquels est confrontée la famille immigrante en provenance des pays arabes découlent à la fois du rôle traditionnel de la famille dans le pays d'origine, de la place de la femme et de l'homme dans cette structure familiale d'origine et enfin des rapports entretenus entre les hommes et les femmes au sein de la famille traditionnelle. Puis, les nouveaux facteurs qui surviennent dans la société d'accueil constituent de véritables défis auxquels est confrontée la famille immigrante arabe au Québec : l'adaptation à des valeurs familiales nouvelles, notamment aux changements de rôles et des rapports homme-femme au sein de la famille, à des difficultés d'intégration et surtout d'insertion sur le marché du travail, à des changements dans les relations parents-enfants, etc.

Pourtant et malgré ces nombreuses difficultés, beaucoup de familles immigrantes arabes réussissent leur intégration au Québec, en relevant les différents défis auxquels elles doivent faire face, notamment sur le plan de l'adaptation à de nouvelles valeurs et de l'intégration socio-économique, sans pour autant renier complètement toutes les valeurs familiales d'origine.

Composantes ethnique, religieuse et linguistique

Lorsqu'on aborde la question de la composante des communautés arabes et musulmanes au

Québec, il faut d'abord mentionner que ce groupe est avant tout composé d'immigrants¹ mais aussi de personnes nées ici, de première, de deuxième et parfois de troisième génération, dont les parents ou les grands-parents étaient des immigrants issus de pays arabes et musulmans. Que recouvrent réellement les composantes ethnique, religieuse et linguistique de ces pays?

Concernant la composante ethnique et religieuse, il faut retenir avant tout que parler de composante *ethnique arabe* est erroné, puisqu'il s'agit plus d'une composante linguistique commune à cet ensemble de pays dits « arabes », qu'on devrait considérer plus justement comme « arabophones », dont la composante ethnique est très diversifiée et majoritairement non arabe. Que l'on se réfère au cas des pays du Maghreb ou aux pays du Machrek, la composante ethnique arabe est presque insignifiante (sauf pour l'Arabie Saoudite). L'exemple du Maghreb est éloquent à ce titre, où la majorité de la population est plutôt ethniquement berbère et linguistiquement arabophone, même si le berbère est une langue encore parlée et de plus en plus écrite et enseignée dans différentes régions (surtout au Maroc et en Algérie). La définition du Monde arabe découle aussi d'une volonté politique d'appartenance à la *Ligue des états arabes*, organisation régionale qui comprend 22 pays, y compris des pays subsahariens. D'autre part, être arabe ne signifie pas être musulman. On retrouve dans ce groupe

différentes composantes religieuses, notamment chrétienne, musulmane et juïdique. Même si la composante musulmane est majoritaire chez les Arabes, il faut noter que la majorité des Musulmans dans le monde sont non arabes.

Les rapports hommes-femmes dans les sociétés arabes traditionnelles

Ils sont fondés sur une prééminence de l'homme sur la femme en tant que « chef de famille ». Cette prééminence est d'ordre religieux, mais s'appuie surtout sur le rôle de pourvoyeur économique traditionnel déterminant de l'homme, même si la femme peut contribuer également à la vie économique de sa famille. Cette prééminence confère également à l'homme un statut juridique et social supérieur à celui de la femme. La femme, quant à elle, n'acquiert pleinement un statut qu'à travers un rôle d'épouse et de mère. C'est surtout la famille élargie comme modèle qui prédomine dans ces sociétés, combien même la famille nucléaire a pris de plus en plus d'importance avec le phénomène d'urbanisation. Mais les liens familiaux restent souvent semblables à la famille élargie dans le cas de la famille nucléaire.

On peut pourtant constater, depuis les indépendances des pays arabes, une « autonomisation » de plus en plus importante des femmes dans ces pays, avec leur accès à l'éducation et à l'emploi rémunéré. Ce

16

14 RÉFÉRENCES

Aroian, K. J. & Norris, A. E. (2000). « Resilience, stress, and depression among russian immigrants to Israel ». *Western journal of nursing research*, 22, (1) 54-67.

Baumer, P. (2002). Entrevue. Joliette, Québec.

Becker, D. (1995). « The deficiency of the concept of post-traumatic stress disorder when dealing with victims of human rights violations ». *Beyond trauma: Cultural and societal dynamics*. New York: Plenum Press.

Chiasson-Lavoie, M. (1992). *L'approche interculturelle auprès des réfugiés et de nouveaux arrivants immigrants*. Montréal : Centre de services sociaux du Montréal métropolitain.

De Jong, J., Komproue, I.H., Ommeren, M.N., El Mari, M., Araya, M., Khaled, N., Van de Putt, W. & Somasundaram, D. (2001). « Lifetime events in post-traumatic stress disorder in 4 post conflict settings ». *Journal of medical association*, 286 (5). 555-562.

Kama, H. A. (1997). « African immigrants in the United States : the challenge for research and practice ». *Social Work*, 42, (2). 154-165.

Kinzie, J. D. (2001). « Psychotherapy for massively traumatized refugees: the therapist variable ». *American Journal of Psychotherapy*, 55(4). 475-490.

McGoldrick, M. Giordano, J. & Pearce, J.K. (1996). *Ethnicity and family therapy*. New York : Guilford press.

Noh, S. & Avison, W. (1996). « Asian immigrants and the stress process: a study of koreans in Canada ». *Journal of health and social behavior*, 37. 192-206.

Pacquette-Desjardins. (2003). Documents sur l'interprétation du modèle McGill.

Ponterotto, J.G., Casas, J. M., Suzuki, L. A., Alexander, C. M. (2001) *Handbook of multicultural counseling*. Thousand Oaks : Sage.

Robichaud, F. et de Montigny F. (2002) *Femmes et immigration : besoins et interventions spécifiques. Rapport d'étude ethnographique*. UQO.

Site Web du Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration (2001) : http://www.mrci.gouv.qc.ca/publications/pdf/Stats_imm_2000.pdf.

Site Web de Statistique Canada : <http://www.statcan.ca>.

De l'intégration des familles arabes au Québec

qui laisse apparaître un phénomène «d'individualisation» plus important. La priorité donnée à la réussite «individuelle» prenant parfois le pas sur le maintien des liens familiaux traditionnels. On peut constater dans plusieurs pays arabes que la structure familiale traditionnelle a évolué dans le sens d'une «autonomie» plus importante des femmes et d'une «individualisation» aussi bien des femmes que des hommes.

Les obstacles rencontrés dans la société d'accueil

Certains obstacles sont reliés à l'accès à l'emploi de certains immigrants et ce, quelle que soit leur origine ethnoculturelle, d'autres sont spécifiques à certains groupes ethnoculturels et racisés. Ces difficultés sont nombreuses. Certaines sont d'ordre individuel et culturel, telles que la méconnaissance de la langue, la culture du travail et le fonctionnement du marché du travail. D'autres sont d'ordre structurel, tels que : 1) la non reconnaissance des acquis individuels (diplômes, expérience) acquis ailleurs. Cette non reconnaissance entraîne, dans la majorité des cas, la perte du statut d'avant l'immigration et entraîne l'exclusion de certains groupes. La non convertibilité de ces acquis dans la société d'accueil constitue donc un obstacle de taille à l'accès à l'emploi et oblige certains immigrants à faire le deuil de leur formation et leurs expériences antérieures; 2) les difficultés d'accès aux corporations et ce, malgré le fait que certains immigrants aient la formation adéquate et l'expérience professionnelle requise.

Les moyens visant à éliminer ces obstacles sont du même ordre que les obstacles eux-mêmes : apprentissage de la langue, mise à niveau des acquis. En ce qui concerne cette mise à niveau des acquis scolaires et expérimentiels, certains efforts ont été entrepris par les différents paliers gouvernementaux, mais les résultats se font attendre et continuent à faire l'objet de nombreuses critiques, notamment par le milieu com-

munautaire à caractère ethnoculturel. Toutefois, les immigrants se heurtent également à des obstacles plus subtils, qui relèvent des représentations et qui produisent des discriminations et des inégalités. Ces obstacles se traduisent dans des barrières érigées à l'encontre d'une insertion égalitaire. Donc, à l'ensemble des obstacles rencontrés par tous les immigrants s'ajoutent des obstacles spécifiques liés notamment à la représentation d'un groupe ethnoculturel et racisé dans l'imaginaire occidental : tel est le cas des Arabes et des Musulmans.

Comment sont représentés les Arabes?

Les hommes sont représentés comme des «machos», qui «étranglent leurs femmes», qui sont «méchants» et qui n'ont pas de sensibilité à l'égard de leur famille. On oublie souvent qu'ils sont surqualifiés et sous employés, sinon marginalisés. Quant aux femmes, leur représentation dans l'imaginaire occidental est passée, depuis le 17^e siècle à la 2^e Guerre Mondiale, d'une image de la femme arabe et musulmane dépeinte par les Orientalistes européens (littérature et peinture : Delacroix, Pierre Loti, etc.) comme celle de la femme du Harem, en partie dénudée, lascive dans des poses suggestives, à celle de l'après Deuxième Guerre mondiale, la femme voilée, opprimée et soumise, en passant par l'image de «Jamais sans ma fille» aux États-Unis dans les années 80, à l'époque de la révolution iranienne. On met l'accent sur cette fameuse enveloppe que représente le voile islamique comme si les femmes n'avaient pas de visage, de personnalité ou de profession. Jusqu'au 19^e siècle, l'image de l'Orient arabe et musulman était celle des Orientalistes et limitée à l'aspect exotique. Puis, à la faveur de l'expansion européenne, une supériorité des systèmes occidentaux fut affirmée, notamment du point de vue économique et militaire, et par opposition à un Orient de plus en plus «retardataire» sur ces mêmes plans.

Une conjoncture internationale favorisant le renforcement des préjugés à l'égard de ce groupe

Les pratiques discriminatoires dont font l'objet les immigrants d'origine arabe prennent plus d'ampleur chaque fois que des crises politiques reliées au monde arabe éclatent (la Guerre du Golfe, en 1991, les événements du 11 septembre 2001, l'invasion de l'Iraq par les Américains, etc.) On assiste alors à une montée du racisme anti-arabe qui est largement construit sur des représentations sociales spécifiques aux sociétés et aux peuples arabes bien que les Arabes ne constituent pas une race, ni un groupe ethnique mais plutôt un groupe linguistique avec une histoire commune et un fond culturel commun. Chaque crise (politique, économique, etc.) donne lieu à la production de différents discours idéologiques qui alimentent les pratiques racistes et, par-là, ravive l'ethnicité arabe et arabo-musulmane. Toutefois, dans certains cas, l'impact de la stigmatisation est tel que certains individus tentent de se fondre dans la société d'accueil et ce, en changeant leur nom de famille ou leur prénom, qui reflètent leur appartenance ethnoculturelle (Ex. : Oussama).

Ces montées de pratiques racistes anti-arabes et musulmanes, qui se traduisent par une exclusion du marché du travail, peuvent également pousser certaines personnes à se replier sur elles-mêmes, en remettant en question leur sentiment d'appartenance à la société d'établissement et le développement d'un rapport ambivalent à la citoyenneté. Les obstacles liés aux représentations vont donc intervenir négativement dans le processus d'intégration au marché du travail, où la compétition pour les places est grande et, conséquemment, les occasions d'exclusion nombreuses. Les victimes récurrentes des comportements d'exclusion seraient, semble-t-il, les groupes d'immigrants dont la culture d'origine s'éloigne le plus de la «norme», telle que vue par la

majorité (Belhassen, 2003). Tel est le cas des «Arabes».

Quelques-unes des inégalités observées en relation avec l'accès à l'emploi

À l'instar des immigrants en général, les immigrants d'origine arabe, que nous retiendrons ici comme un groupe ethno-culturel racialisé², ne sont pas limités par leurs capacités mais par des barrières artificielles qui les empêchent de mettre à profit leur potentiel. L'examen des statistiques montre que les immigrants d'origine arabe ont un niveau de scolarité très élevé : 68 % d'entre eux détiennent des diplômes post-secondaires. Cependant, ils sont sur-représentés dans les secteurs à faible revenu, tel que le secteur de l'hébergement et de restauration (10,2 % sur un total de 6,4 %). Cette sur-représentation serait-elle due aux spécificités de leur culture culinaire? Ils sont sous-représentés, à l'instar de certains groupes dits des minorités visibles, dans les services gouvernementaux (3,3 %) et dans le secteur des soins, de la santé et des services sociaux.

Les conclusions d'une étude réalisée par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes montrent qu'il y a deux groupes ethnoculturels qui ont des difficultés particulières à trouver des emplois à cause de la discrimination directe : les «Arabes et Musulmans» et les «personnes noires». La discrimination prend la forme d'un refus de curriculum vitae de personnes d'origine arabe ou de confession musulmane. Certains employeurs ont appelé le lendemain du 11 septembre pour que nous ne leur référions pas d'Arabes. Les clients nous appellent pour qu'on change leur nom» (Yuho *et al.*, 2002).

La discrimination prend la forme de refus de prise en considération de C.V. des personnes d'origine arabe ou de confession musulmane, sous prétexte qu'elles ne participent pas à la vie de l'entreprise et que leurs habitudes sont trop éloignées de celles dites «québécoises». La discrimination se manifeste, au Québec, sous la forme de menaces et de réflexions désolées

à l'égard de signes se rapportant à la religion musulmane (foulard, vêtement, barbe), de congédiements pour avoir exprimé une opinion politique, le plus souvent sur une question relative au Moyen Orient, ou pour refuser d'ôter un signe vestimentaire (foulard) ainsi que d'accusations sans fondement de la part de collègues (Lubuto Mutoo, 2001).

Des discriminations et des obstacles spécifiques à l'intégration pour les femmes arabes?

En quoi ce groupe rencontre-t-il des discriminations et des obstacles à l'intégration qui lui sont spécifiques, même si une grande partie est commune aussi bien aux hommes qu'aux femmes de ces communautés, dans la conjoncture de l'après 11 septembre 2001? Nous retiendrons comme définition du groupe des femmes arabes et musulmanes celui de femmes racialisées, en tenant compte que ces femmes ne forment pas un groupe monolithique.

Ceci étant posé, la situation particulière des femmes arabes et musulmanes au Québec découle, à notre avis, de la combinaison de plusieurs facteurs, entre autres un statut défavorable à l'arrivée, lié au statut antérieur dans le pays d'origine. Parmi les tendances générales, si l'on constate au niveau de l'immigration l'augmentation au Québec d'une immigration d'origine arabe et musulmane, on remarque aussi une féminisation de la composante migratoire vers le Canada et le Québec. Par exemple, au Québec, le nombre d'immigrants en 2001 était de 37 498 personnes, dont 19 278 étaient des femmes et 18 220 des hommes³. Mais cette tendance ne se vérifie pas pour l'immigration originaire des pays arabes et musulmans. Par exemple, en 2001, 2 048 hommes marocains sont arrivés au Québec, contre 1 380 femmes, ou encore 1 693 hommes algériens contre 1 298 femmes.

Ce maintien d'une infériorité numérique des femmes dans la composante migratoire issue des pays arabes et musulmans s'explique certainement par le rôle économique et le statut des femmes dans ces pays. La cherté des

droits à payer pour immigrer favorise plus les hommes que les femmes, qui restent plus pauvres que les hommes dans ces pays, même si elles ont un niveau de scolarité presque équivalent aux hommes immigrants. La détention d'un capital suffisant et nécessaire pour immigrer fait que les hommes des pays arabes et musulmans sont plus souvent requérants principaux, que ce soit en famille ou en célibataire, quel que soit le statut d'immigration. Cet état de fait va également les avantager à leur arrivée, en leur donnant, au sein de leur famille, la priorité pour chercher un emploi même si, en général, les femmes arabes ont un niveau de qualification et ou de scolarité relativement élevé (entre 20 % et 30 %), que très légèrement inférieur à celui des hommes de la même catégorie.

À cela, il faut ajouter le sexisme des politiques d'immigration qui réside dans le fait que les statuts d'immigration et les critères de sélection défavorisent toutes les femmes migrantes, quels que soient les statuts à l'arrivée par rapport aux hommes (exemple : les femmes parrainées, réfugiées, etc.). À l'ensemble de ces discriminations et obstacles s'ajoutent, pour les femmes arabes et musulmanes, des discriminations et des obstacles spécifiques, liés notamment à la représentation des femmes arabes et musulmanes (citée plus haut) dans l'imaginaire occidental et plus particulièrement nord-américain depuis la Deuxième Guerre mondiale, ainsi qu'aux rapports entretenus avec le Monde arabe et musulman depuis cette période.

La conjoncture internationale favorise le renforcement des préjugés à l'égard de ce groupe au Québec, notamment depuis septembre 2001. Au niveau de l'emploi, de nombreuses femmes portant le hidjab ont fait part des difficultés grandissantes qu'elles avaient à trouver un emploi ou à se maintenir en emploi (Constat de conseillères en placement, emplois ou stages, d'organismes en employabilité). Dans le milieu communautaire et ou féministe, on constate cette même difficulté à accepter le hidjab ou le voile islamique, en dehors de préjugés tenaces : «menace à l'Occident civilisé», «menace aux

De l'intégration des familles arabes au Québec

acquis des femmes d'ici», position d'une partie du mouvement des femmes, mais surtout des féministes d'État depuis de nombreuses années déjà.⁴ L'impact de l'agenda sécuritaire mis en place depuis le 11 septembre 2001 augmente également les obstacles à l'intégration.

Les conflits et tensions pouvant survenir au sein de la famille dans la société d'accueil

Dans la trajectoire migratoire des familles arabes et immigrantes, des conflits de valeurs peuvent créer des tensions et des conflits plus ou moins importants, notamment à travers les changements de rôle qui s'opèrent au sein de la famille. Du côté de l'homme, ces tensions surgissent en priorité de l'amoindrissement ou de l'affaiblissement du rôle économique de l'homme au sein de la famille, dû au fait que la femme peut travailler peut-être au même salaire ou à un salaire supérieur à celui de l'homme. Affaiblissement économique qui découle des obstacles à l'insertion économique dans la société d'accueil et notamment aux discriminations que les immigrants d'origine arabe y rencontrent. Les conflits sont encore plus importants lorsque la femme travaille à l'extérieur et que l'homme est sans emploi, par exemple. Cet affaiblissement du rôle économique produit souvent également un affaiblissement du rôle hiérarchique important que détenait l'homme auparavant et est souvent perçu comme une perte d'autorité de l'homme dans la famille. Le partage du rôle économique produit souvent des tensions concernant le partage des tâches domestiques, perçues antérieurement comme des tâches incombant aux femmes seulement. La remise en question de cette situation va souvent affecter l'identité même de l'homme immigrant.

Du côté de la femme, des problèmes découlent également de ce changement de rôle au sein de la famille, auquel elle n'est pas forcément préparée. Bien des femmes immigrantes arabes appréhendent de voir

leur époux se retrouver sans emploi ou avec un emploi dévalorisant et cela, bien qu'elles apprécient «l'autonomie et la sécurité» qu'elles acquièrent dans la société d'accueil. Les femmes se retrouvent également avec une surcharge des tâches et un problème de conciliation du travail et de la famille lorsqu'elles doivent continuer à assumer l'ensemble des tâches domestiques, tout en travaillant. Elles vivent alors un stress important et une nostalgie de la famille élargie, dans laquelle l'aide de ses membres était assurée, surtout à certains moments importants de la vie : éducation des jeunes enfants, accouchement, deuil, etc.

Quelques défis pour l'intégration des familles arabes

Les conditions d'une intégration sont le produit des efforts conjugués des pouvoirs publics et des immigrants eux-mêmes. Celles-ci découlent, à notre avis, de la mise en place d'une politique d'intégration en emploi qui tienne compte, par exemple, des caractéristiques démographiques et socio-professionnelles des dernières vagues d'immigrants admis au Canada, dont la majorité détient des diplômes universitaires et des qualifications professionnelles en demande, mais non reconnues par les organismes concernés. Par ailleurs, ces mesures d'intégration doivent être accompagnées par la mise en œuvre de stratégies de sensibilisation contre les préjugés et les stéréotypes pouvant exclure des sphères économiques et sociales certains groupes ethnoculturels racialisés.

D'autre part, le processus d'intégration des familles arabes arrivées dans un contexte social différent nécessite une «renégociation» franche des rôles de chacun et chacune au sein de la famille. Cette «renégociation» doit porter particulièrement sur un partage de l'autorité parentale au sein de la famille, une répartition même flexible des tâches, une manière de maintenir certaines valeurs antérieures d'entraide, un respect de l'autonomie de chacun des enfants, sans renoncer à

l'autorité parentale. Une réflexion semble également nécessaire afin de créer ou d'ajouter aux structures sociales d'appui existantes des moyens de médiation appropriés aux besoins spécifiques des familles arabes, afin de remédier aux pertes structurelles (les réseaux de solidarités traditionnels et de résolution des tensions) que les femmes et les familles ont subi du fait de l'immigration.

AMEL BELHASSEN-MAALAOUI
Chercheuse, UQAM

YASMINA CHOUAKRI
Chargée de projet,
Fédération des femmes du Québec

NOTES

¹ On entend par femmes immigrantes et selon la définition «officielle», les femmes nées à l'extérieur du Québec et du Canada.

² La définition désigne une personne ou groupe victime de racisme pour diverses causes : race, couleur, origine ethnique, accent, culture, religion, etc.

³ Source Ministère des relations avec les Citoyens et de l'Immigration (MRCI).

⁴ Voir le rapport sur la diversité religieuse publié par le Conseil du Statut de la femme, en 1995.

RÉFÉRENCES

Belhassen-Maaloui, A. (2003) *Les stratégies d'insertion des immigrants maghrébins sur le marché du travail dans la région de Montréal*, Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, 290 p.

Chouakri, Yasmina (2003) «La discrimination et les obstacles à l'intégration des femmes des communautés arabes et musulmanes», texte présenté lors du Forum Public : *Les communautés arabes et musulmanes d'ici dans la tourmente de l'après 11 septembre 2001*.

Lubuto Mutoo, V. (2001) *Discrimination raciale en milieu de travail dans la région métropolitaine de Québec*, Montréal, Ligue des droits et des libertés du Québec.

Yuh, C., Raffe, R. et Bouchard, H. (automne 2002/hiver 2003) «Emploi et immigration dans la capitale nationale», *Vivre Ensemble*, volume 11, numéro 38.

Les dynamiques familiales de la communauté hindoue de Montréal : contrer la violence intrafamiliale

La thèse de Marguerite Loiseau, soutenue récemment à l'École de Service social de l'Université de Montréal, a pour titre «Les dynamiques familiales de la communauté hindoue de Montréal : contrer la violence intrafamiliale». Cette thèse, une étude ethnographique, examine les dynamiques relationnelles et les problèmes de violence intrafamiliale vécus par les familles immigrantes hindoues de Montréal. Elle vise deux objectifs : 1) contribuer à l'augmentation des connaissances sur la vie familiale hindoue et sur l'impact de l'immigration sur ces familles; 2) explorer les dynamiques de violence intrafamiliale dans ce milieu et connaître les modes d'intervention préconisés dans cette communauté. Elle a pour but de proposer un modèle d'intervention adapté à cette communauté qui pourrait être extrapolé à d'autres populations de cultures collectivistes.

Il s'agit d'une étude qualitative utilisant une analyse intersectionnelle d'éclairage écosystémique-familial. Dix variables sont retenues : le genre, l'âge, la pigmentation de la peau, la caste, la classe, le statut et la position dans la famille, le type de maisonnée, la culture/religion, l'ethnie/statut minoritaire et l'immigration. Ces variables sont examinées à la

lumière des divers systèmes dans lesquels s'insère l'individu.

Trois catégories de répondants ont été interviewés en profondeur : 19 informateurs-clés hindous; 6 intervenantes auprès de cette clientèle; 2 femmes hindoues violentées ayant obtenu l'aide des services offerts au Québec. Outre ces trois catégories de répondants, 4 dossiers d'hommes violents hindous ayant demandé de l'aide d'un organisme montréalais pour conjoints violents ont été examinés. Deux guides d'entrevues ont été développés pour cette étude.

Parmi ses principaux résultats, cette recherche révèle : 1) que la patrilocalité et la maisonnée jointe prêtent flanc à une violence «conjugale» plutôt que «conjugale»; 2) que le concept de «mariage arrangé» contribue peu ou pas à l'éruption de violence conjugale; 3) que la pigmentation de la peau est un facteur significatif de risque d'oppression de la femme hindoue, dans sa famille et dans sa belle-famille, principalement au nord de l'Inde; 4) que dans le monde hindou, un sous-système, déterminant l'identité et la position d'une famille et de ses membres dans la société et régulant ses possibilités de mobilité, doit être

ajouté au modèle écosystémique. Il s'agit d'un «entosystème», comportant la caste et la classe qui, avec le «mésosystème», constituent le système communautaire; 5) que l'immigration, incluant les statuts précaires d'immigration, a des impacts négatifs sur chacun des genres, quoi que les affectant de façons différentes; 6) que l'immigration est une cause majeure d'éruption ou d'accroissement de violence intrafamiliale; 7) que les demandes d'aide des femmes hindoues aux prises avec la violence intrafamiliale sont d'ordre pratique et orientées vers la famille et l'aide à leurs époux.

Le modèle d'intervention proposé au terme de cette étude, nommé «poly-collectiviste», comprend trois volets : 1) une analyse intersectionnelle; 2) un éclairage écosystémique et 3) une intervention en «concertation partenariale», incluant un «intervenante-clé», une équipe multidisciplinaire et des ressources de la communauté hindoue. Il peut, en tout ou en partie, être extrapolé et adapté à d'autres communautés dites «collectivistes».

MARGUERITE LOISELLE
École de service social,
Université de Montréal

SERVICES À LA FAMILLE

L'Hirondelle Services d'accueil et d'intégration des immigrants

L'Hirondelle, qui fête son 25^e anniversaire cette année, offre davantage qu'un simple accueil courtois et une aide immédiate aux nouveaux arrivants; cet organisme leur redonne foi en leurs capacités et les encourage à développer leur potentiel, en divers domaines. Car, ces nouveaux arrivants ne «recommencent» pas leur vie, ils la poursuivent dans la société d'accueil. Ils ont des acquis, une expérience de travail et de vie qui constitue une base dans la démarche d'intégration qu'ils ont à faire en terre québécoise. Mais pour s'adapter à leur nouveau milieu, ils doivent stabiliser leur situation, sur bien des plans.

Fondée en 1979, l'Hirondelle est une organisation multiethnique, sans but lucratif, dédiée à

l'accueil et à l'intégration des immigrants. À l'image de l'oiseau qui lui a prêté son nom, l'organisme annonce le printemps pour plusieurs immigrants en sol québécois. L'an dernier, près de 3 000 personnes ont eu recours aux différents services de L'Hirondelle, services collectifs et individuels, offerts gratuitement à la population immigrante du Grand Montréal.

L'Hirondelle met à la disposition des nouveaux arrivants un bottin de références des ressources disponibles dans le milieu (soins de santé et services sociaux, services de garde, aide psychologique, programmes en économie sociale, etc.). Ses employés et intervenants, pour avoir connu personnellement l'expérience de l'immigration, sont à même de bien

comprendre la clientèle qui, pour l'année 2002-2003, était composée à 40 % d'individus provenant d'Afrique, à 24 % des Amériques et des Caraïbes, à 23 % d'Europe de l'Est, à 6 % d'Asie, à 4 % d'Europe de l'Ouest, à 2 % du Proche et Moyen-Orient et à un peu moins de 1 % d'autres provenances (L'Hirondelle, *Rapport annuel d'activités 2002-2003. Version abrégée*, p. 10). Les services qui y sont offerts se regroupent sous quatre grands axes, à savoir : 1) Accueil et établissement; 2) Soutien à l'insertion en emploi; 3) Formation professionnelle; 4) Rapprochement interculturel.

Concernant le service de l'accueil, mentionnons l'existence d'une banque de logements, identifiant les appartements disponibles. Alors que

L'Hirondelle. Services d'accueil et d'intégration des immigrants

même les familles québécoises d'origine ont de la difficulté à se loger décentement à Montréal, à cause de la pénurie des logements, imaginons la situation de familles provenant de l'étranger, sans références, sans emploi, qui ne parlent pas français... L'Hirondelle offre aussi un dépannage alimentaire qui a desservi 680 familles démunies l'an dernier. Sans oublier les cours de français, l'apprentissage de la langue par les immigrants étant une condition préalable à leur intégration : pour trouver un emploi, se faire des amis Québécois, comprendre les documents officiels qu'ils reçoivent, etc. À cet effet, un service d'accompagnement et d'interprétariat est offert, pour aider les immigrants ne parlant pas français à se démêler face aux obligations formelles. De plus, 24 ateliers ont été offerts aux usagers l'an dernier, afin de les sensibiliser à plusieurs réalités québécoises, dont les impôts, les normes du travail, le système de santé et des services sociaux, la sécurité du revenu, le système scolaire et les services de garde.

La clientèle de l'Hirondelle, pour l'axe du soutien à l'insertion en emploi en 2002-2003, avait entre 18 et 39 ans à 83 %, 78 % d'entre elle avait un niveau de scolarité universitaire, 70 % était des professionnels et 65 % de la clientèle de cette catégorie de services était des hommes (*Rapport annuel d'activités 2002-2003. Version abrégée*, p. 17). Au cours de la même année, l'Hirondelle a effectué 5 332 interventions relatives à l'in-

sertion en emploi, qui ont touché 1 157 personnes. Les services offerts allaient de l'information générale sur le marché du travail et sur les ressources accessibles à la production ou à la mise à jour de curriculum vitae, des simulations d'entrevues à un service de placement en milieu de travail. Une banque de candidats, accessible via Internet, est à la disposition des employeurs potentiels.

Pour le service de la formation professionnelle, notons que depuis 2000, l'Hirondelle est l'organisme accompagnateur dans le programme de formation en soins infirmiers visant à faciliter l'accès à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec aux personnes immigrantes. Trois autres programmes de formation professionnelle ont été offerts, cette fois dans les domaines de l'informatique et de la biotechnologie. Des stages rémunérés sont offerts aux participants, pour leur permettre, «d'une part, d'adapter les connaissances et compétences acquises à l'étranger aux exigences des entreprises d'ici et, d'autre part, d'en acquérir de nouvelles» (*Ibid.*, p. 16).

En ce qui concerne le service de rapprochement interculturel, l'Hirondelle offre, depuis 1987, un programme appelé «Amitié Jumelage», qui permet aux nouveaux arrivants comme aux Québécois bénévoles de tisser des liens et de briser plusieurs préjugés, de part et d'autre. En 2002-2003, 16 nouveaux jumelages interculturels ont

été réalisés, favorisant ainsi une connaissance plus juste de cultures différentes.

Les activités s'adressant aux parents désirant solidifier leurs «compétences», dans le cadre, entre autres, de «Y'a personne de parfait» et d'un service pour les femmes enceintes, ont attiré 116 participants, toujours pour l'an dernier. Mentionnons aussi qu'une centaine de jeunes immigrants de 11 à 15 ans ont pu assister à des sessions d'informations portant sur la prévention de l'usage de drogues et de la violence, de même qu'à des journées d'échange intergénérationnelles. De plus, 65 familles à faible revenu (118 personnes, au total) ont eu la chance, pendant l'été 2002, de profiter d'un répit en plein air au Camp familial Saint-Urbain, dans la région de Lanaudière. Pour ces familles immigrantes, ce séjour a permis de nouer des liens avec des familles québécoises, dans un cadre de détente, loin du béton de la ville.

Pour de plus amples renseignements concernant cette organisation bien ancrée dans son milieu, consultez le site Web, au www.hirondelle.qc.ca, ou contactez le secrétariat, au (514) 281-2038 ou bien au administration.hirondelle@qc.aira.com.

ÉLIZABETH COUTU

Agente de recherche et de communication

POLITIQUE MUNICIPALE

Politique d'accueil et d'intégration des immigrants

La Ville de Sherbrooke a adopté sa première politique d'accueil et d'intégration des immigrants lors d'un Conseil public tenu le lundi soir 17 mai 2004. Elle reconnaissait ainsi que la diversité ethno-culturelle est une richesse municipale suffisamment importante pour mériter une priorisation particulière.

Le comité d'élaboration de cette politique était dirigé par un élu, entouré de représentants du Service des Loisirs, de la Culture, des Sports et de la Vie communautaire, des arrondissements, du Service d'Aide aux néo-canadiens, de la Fédération des communautés culturelles, du Service de Police, de la Maison jeunesse, de la Chambre

de commerce et du Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration. Le comité a travaillé pendant plus d'un an, au cours duquel il a validé un diagnostic, consulté des intervenants institutionnels et communautaires et tenu une grande consultation publique.

Cette politique a pour buts : «1) de doter [la] Ville d'une vision en matière d'accueil et d'intégration des immigrants qui va guider ses actions et ses décisions futures dans ce domaine; 2) de préciser la mission qu'elle se donne dans ce domaine; 3) de présenter les valeurs et principes d'actions qu'elle privilégie; 4) d'indiquer les orientations et axes d'interventions qu'elle entend poursuivre» (Ville de Sherbrooke, *Projet de politique d'accueil et d'intégration des immigrants*, 2004, p. 7). Elle vise, de plus, «à doter le conseil municipal et l'administration d'un outil permettant une intervention plus intégrée dans ce domaine; à exercer un leadership pour favoriser, chez la population immigrante, l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière; à développer la capacité du milieu sherbrookoise à accueillir, intégrer et retenir les personnes immigrantes et, enfin, à préparer la population sherbrookoise à vivre dans une société plus hétérogène et à l'accompagner dans cette évolution» (*Ibid.*, p. 8).

Quatre grandes orientations y sont développées, à savoir : «favoriser l'accès aux services municipaux; encourager la représentativité des immigrants dans tous les secteurs d'activités municipales; favoriser le rapprochement interculturel et développer le partenariat» (*Ibid.*, p. 14). Les valeurs de base à développer pour une meilleure intégration de la population immigrante, mais aussi pour une bonne entente interculturelle, sont l'équité, la collaboration et la reconnaissance du pluralisme.

La politique précise la différence entre «accueil» et «intégration». Si l'accueil des immigrants consiste en une aide «à l'acclimatation et aux étapes préliminaires d'adaptation», l'intégration est un «processus d'adaptation réalisé à plus long terme dont le rythme et les modalités varient selon les caractéristiques des groupes concernés et la nature des obstacles à surmonter» (*Ibid.*, p. 9). «Résultat d'un processus multidimensionnel (dimensions

linguistique, économique, sociale, culturelle et politique), qui affecte l'individu sur plusieurs plans» (*Idem.*), l'intégration prend du temps et repose sur une interaction réussie entre l'immigrant et la société d'accueil.

Par cette politique d'accueil et d'intégration des immigrants, la Ville de Sherbrooke désire favoriser des relations interculturelles harmonieuses, de même que la rétention des personnes immigrantes, en soutenant les initiatives émanant de la population immigrante et en jouant un rôle de référence vers les autres ressources, spécialisées ou non, qui peuvent venir en aide à cette clientèle.

Pour de plus amples renseignements concernant cette politique, consultez la page d'accueil du site Web de la Ville de Sherbrooke, au www.ville.sherbrooke.qc.ca.

ÉLIZABETH COUTU

Les Actes des six premiers symposiums québécois de recherche sur la famille, organisés par le CDRFQ, ont été numérisés : les articles suivants sont tous téléchargeables via le site Érudit (www.erudit.org), sous la rubrique «Livres»

Actes du 1^{er} symposium québécois de recherche sur la famille (1991)

DUVAL, Michelle, «Être mère au foyer et récemment immigrée à Montréal : quelques résultats d'une étude exploratoire sur la situation des femmes d'origine vietnamienne, haïtienne et salvadorienne», pages 145 à 161.

Actes du 2^e symposium québécois de recherche sur la famille (1993)

CHAMARD, Réjant, «La famille immigrante», pages 195 à 218.

GOUVEÏA, Jean-Luc, «La famille issue d'une communauté culturelle : une famille qui participe aux réalités de la famille québécoise de souche», pages 439 à 445.

LAURIN, Louise, «Comment donner le goût du Québec aux familles de différentes origines et comment intéresser les familles québécoises d'origine canadienne française à mieux les accueillir?», pages 447 à 457.

TÉOFILOVICI, Éline, «Un regard inorthodoxe sur la problématique des femmes immigrantes», pages 431 à 437.

TERRISSE, Bernard, Sylvie TROTTIER et Danny CHEVARIE, «Valeurs éducatives parentales, origine ethnique et classes sociales», pages 233 à 259.

Actes du 3^e symposium québécois de recherche sur la famille (1995)

LEGAULT, Gisèle et Sylvie FORTIN, «Problèmes sociaux et culturels des familles d'immigration récente. Perceptions des familles et des intervenants», pages 411 à 433.

Actes du 4^e symposium québécois de recherche sur la famille (1997)

BERNHARD, Judith K. et Marie Louise LEFEBVRE, «Les parents d'origine migrante et les services de garde pour la petite enfance au Canada», pages 59 à 68.

GRAVEL, Sylvie et Gisèle LEGAULT, «Insertion sociale et autonomie affective des jeunes mères de la communauté noire de Montréal», pages 69 à 87.

JACOB, André, «Facteurs de rupture et de continuité chez des couples québécois, salvadoriens et haïtiens», pages 41 à 58.

Actes du 6^e symposium québécois de recherche sur la famille (2001)

VATZ LAAROUSSI, Michèle et Johanne CHARBONNEAU, «Entre bénévolat, entraide et intervention. Le jumelage entre familles immigrantes et familles québécoises», pages 333 à 349.

Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)

Le Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) regroupe des chercheurs provenant de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université Concordia et de l'Université Carleton. Ce centre mène des recherches dans plusieurs domaines reliés à la problématique de l'immigration, notamment : la citoyenneté, la démocratie et le pluralisme; le multiculturalisme et la reconnaissance de la diversité; le rôle de l'État dans la gestion de la diversité culturelle; la nation québécoise vs la diversité culturelle; les effets de la mondialisation sur l'immigration internationale; le mouvement associatif et les identités ethniques ainsi que le racisme et la discrimination. Le CRIEC s'intéresse à ces questions «tant sur le plan théorique que dans l'expression de leur forme concrète au sein des sociétés occidentales» (Site Web, www.unites.uqam.ca/criec, à la rubrique «Présentation»).

Voici quelques projets réalisés, à titre d'exemples : «Citoyenneté et pluriethnicité en milieu urbain : le cas du Québec»; «Incorporation citoyenne ou exclusion? La deuxième génération issue de la nouvelle immigration»; «Femmes, nations et citoyenneté»; «Stratégies et discours sur les relations ethniques, le racisme et la gestion de la diversité au sein des municipalités de la région métropolitaine de Montréal» ainsi que «Analyse des facteurs de rupture dans les familles immigrantes». Ce dernier projet, sous la responsabilité d'André Jacob et d'Ernst Jouthe, vise à développer des modèles d'intervention et de prévention auprès des familles en milieu pluriethnique : l'angle familial y est ici plus présent que pour les autres projets.

Mentionnons que de nombreuses conférences publiques et tables rondes sont organisées périodiquement par les membres du CRIEC. Il est à noter, également, que le site du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté renvoie, par un hyperlien, au site de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, sur lequel plusieurs écrits se rapportant à cette problématique sont téléchargeables. Pour plus d'informations sur les activités du CRIEC, visitez le site Web du centre, au www.unites.uqam.ca/criec, ou contactez Pierre-Paul St-Onge, coordonnateur, au (514) 987-3000, poste 3318, ou au criec@uqam.ca.

Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM)

Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises (CEETUM) se veut «un foyer interdisciplinaire de recherche, de formation, d'animation scientifique et de diffusion des connaissances dans le domaine des études ethniques» (Site Web, www.ceetum.umontreal.ca, à la rubrique «Mandats»). Il coordonne et soutient les activités d'enseignement, de recherche et de collaboration interuniversitaire, aux niveaux provincial, national et international, activités réalisées par les diverses composantes du Centre, à savoir : 1) la Chaire en relations ethniques (CRE); 2) le Centre de langues patrimoniales (CLP); 3) le Groupe de recherche ethnicité et société (GRES); 4) le Groupe de recherche sur l'ethnicité et l'adaptation au pluralisme en éducation (GREAPE); 5) le Programme de recherche sur le racisme et la discrimination (PRRD) et enfin; 6) l'Équipe Ville/Quartier. Les trois axes de recherche principaux sont : «Citoyenneté, exclusion et racisme», «Immigration, pluriethnicité et dynamiques sociales» et «Rapports ethniques, éducation et formation».

Le Centre d'études ethniques des universités montréalaises a comme mandat, outre la coordination des différentes activités, de stimuler les échanges entre les différentes unités du Centre, mais aussi entre les chercheurs, les étudiants et les intervenants oeuvrant dans le milieu de la pratique, tout en participant à la mise en place d'une stratégie institutionnelle d'adaptation au pluralisme, à l'Université de Montréal, institution qui l'héberge. Le CEETUM accueille des professeurs, des chercheurs et des étudiants gradués provenant de l'extérieur, pour favoriser l'émergence d'idées novatrices ou complémentaires de ce qui s'y fait déjà. Également, il organise des conférences publiques, des ateliers, des sessions de formation et des séminaires traitant de l'immigration et des relations interethniques.

Par son site Web (www.ceetum.umontreal.ca) et son bulletin trimestriel, *Convergences* (bulletin téléchargeable via le site), ce centre s'applique à rendre accessible l'information jugée pertinente pour ce domaine d'études. Le site du CEETUM contient une section «Publications», qui fait état des livres, des articles scientifiques et des ouvrages collectifs publiés récemment par les membres sur la problématique de l'immigration : une bonne bibliographie pour qui s'intéresse au sujet. Pour de plus amples renseignements sur ce centre, contactez la direction, au (514) 343-7244, ou écrivez au ceetum@umontreal.ca.

ÉLIZABETH COUTU, agente de recherche et de communication

RECENSION

La représentation des enfants en matière familiale. Leurs droits, leur avenir

SYLVIE SCHIRM ET PASCALE VALLANT (2004), COWANSVILLE, ÉDITIONS YVON BLAIS, 300 P.

Cet ouvrage explore diverses facettes de la représentation des enfants en matière familiale. Cette représentation des enfants par un avocat ou une avocate (dans les faits, on retrouve une majorité d'avocates dans ce domaine) a lieu le plus souvent dans les litiges relatifs à la garde ou aux droits de visite et de sortie de l'enfant, bien que d'autres situations puissent se présenter.

Préfacé par l'Honorable Pierrette Rayle, juge à la Cour d'appel du Québec, l'ouvrage est le résultat d'une collaboration fructueuse entre deux avocates dont les connaissances et l'expérience se complètent : Sylvie Schirm exerce en droit de la famille depuis quinze ans et représente régulièrement des enfants depuis 1995, alors que Pascale Vallant, dont la pratique est beaucoup plus récente dans le

domaine, est titulaire d'un baccalauréat en psychologie et s'intéresse particulièrement aux aspects internationaux de la représentation des enfants. Comme le rappelle la préface, «l'enfant n'est plus seulement un sujet de droit, silencieux et absent, dont les adultes évoluant dans la mêlée judiciaire, parents, avocats, experts et juges se préoccupent. Ces jeunes titulaires de droit sont

dorénavant proactifs». Ils peuvent demander d'être entendus et avoir leur propre avocat; ils sont également susceptibles d'être assignés comme témoins.

L'ouvrage comporte trois grandes parties : il présente d'abord les normes internationales applicables à la représentation des enfants, expose à fond les divers aspects de la question en droit interne québécois, puis se termine par un bref tour d'horizon des règles et des pratiques en la matière dans d'autres systèmes législatifs que le nôtre.

C'est dans la *Convention relative aux droits de l'enfant*, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, qu'on retrouve les principales normes relatives au droit de l'enfant d'être entendu. L'article 12 de cet instrument prévoit en effet que : 1) «Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. 2) À cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation appropriée, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale».

Cette disposition reflète l'évolution des perceptions à l'égard des enfants, qui ne sont plus vus exclusivement comme des êtres vulnérables en besoin de protection, mais aussi comme des personnes de plus en plus autonomes avec l'âge et à qui il convient de reconnaître des droits, comme celui de s'exprimer ou d'être représentés. Les auteures retracent le fil de cette évolution à partir de la *Déclaration de Genève* (1924), puis de la *Déclaration des droits de l'enfant* (1959) où s'affirme le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Quant à la Convention de 1989, la notion de droits y prend un nouveau sens, notamment par la reconnaissance du droit des enfants capables de discernement d'être entendus et par la recherche d'un équilibre entre droits des parents et droits des enfants. De plus, la Convention lie les États, dont le Canada, qui l'ont ratifiée. Quant à la portée de cet

instrument au Québec, les auteures passent en revue la doctrine et la jurisprudence pertinentes : si, faute d'une loi de mise en oeuvre, la Convention ne fait pas partie du droit interne québécois, elle n'en a pas moins inspiré plusieurs dispositions (le droit québécois a d'ailleurs reconnu des droits aux enfants bien avant la Convention) et on peut y avoir recours pour interpréter les lois canadiennes et québécoises.

Vient ensuite la partie centrale de l'ouvrage. Les auteures y abordent diverses questions relatives à la représentation des enfants au Québec. Après avoir passé en revue les notions de «représentation traditionnelle», d'«amicus curiae» et de «gardien ad litem», elles analysent la difficile question du mandat du procureur d'enfant. Ce mandat diffère-t-il selon que l'enfant, de son propre chef ou par l'intermédiaire d'une autre personne, sollicite les services d'un avocat ou que cette représentation est initiée par le tribunal en vertu du Code de procédure civile? Selon les auteures, «ce n'est pas la nature du mandat qui définit le rôle de l'avocat, mais plutôt la maturité de l'enfant» (p. 67). Suit logiquement une étude détaillée de la capacité de l'enfant à mandater un avocat ou une avocate. Les auteures concluent que «l'avocat de l'enfant est... la personne la plus apte à décider si l'enfant est capable de mandater» (p. 86). Si l'avocat estime que l'enfant a cette capacité, son mandat serait le même que dans le cas d'un adulte; si l'avocat arrive à la conclusion contraire, son mandat serait alors celui d'un «gardien ad litem». Il aurait alors pour fonction de faire valoir devant la Cour ce qu'il considère être le meilleur intérêt de l'enfant, sur la base des informations recueillies, des expertises, le cas échéant, et de l'ensemble de la preuve.

Un chapitre est consacré au témoignage de l'enfant. Les auteures en examinent les fondements légaux et font part de diverses considérations concernant la préparation de l'enfant, l'opportunité de son témoignage, le lieu où celui-ci doit se dérouler (bureau du juge ou salle d'audience). D'autres développements sont consacrés aux critères retenus par les tribunaux pour donner suite ou non aux désirs exprimés par l'enfant (tableau récapitulatif fort utile), à l'exercice concret du

mandat (lieu et contenu des communications avec l'enfant, confidentialité, contacts avec les parents, les tiers et les procureurs des parents). L'ouvrage se termine par un exercice de droit comparé. Les normes applicables à la représentation des enfants en Australie, aux États-Unis, en Ontario et en France sont brièvement exposées (les auteures n'expliquent pas pourquoi elles ont choisi ces systèmes législatifs plutôt que d'autres). Les normes de pratique élaborées par l'*American Bar Association* apparaissent particulièrement nettes. On constate aussi qu'une même préoccupation traverse tous ces systèmes : celle de définir le mandat du procureur d'enfant en fonction de la capacité de celui-ci de mandater un avocat.

Les auteures sont, il va sans dire, très favorables à la représentation des enfants par un avocat ou une avocate en matière de litiges familiaux. Elles s'inquiètent d'ailleurs de quelques décisions récentes de la Cour d'appel et de la Cour supérieure qui refusent, dans certaines circonstances, d'initier cette représentation en vertu du Code de procédure civile. Leur point de vue est certes très «orienté», mais il n'exclut pas pour autant la réflexion. La représentation de l'enfant, souhaitable et même nécessaire dans certains cas particulièrement complexes et litigieux, ne devrait pas, selon nous, être un automatisme. Le principal reproche que l'on puisse adresser à cet ouvrage est de l'ordre de l'ordonnement et de la présentation des divers aspects abordés. La partie centrale du livre est répartie en sept chapitres, ce qui produit un effet de recouplement et de dispersion. Le propos aurait gagné à être resserré et tous les aspects de la question auraient pu être regroupés en deux ou trois chapitres. Ce défaut est largement compensé par la qualité des informations recueillies par les auteures et la sincérité évidente de leurs considérations.

Cet ouvrage est certes utile pour les praticiens du domaine (juges, avocats, psychologues et travailleurs sociaux), mais également pour tous les parents en instance de séparation ou de divorce.

RENÉE JOYAL
Département des sciences juridiques, UQAM

Familles en transformation : quels enjeux éthiques?

Les 19 et 20 février derniers, avait lieu le colloque intitulé «Familles en transformation : quels enjeux éthiques?», organisé par le partenariat Familles en mouvance et Dynamiques intergénérationnelles, de l'Institut national de la recherche scientifique-Urbanisation, Culture et Société. Cet événement avait pour but, principalement, d'encourager la réflexion individuelle (nos valeurs et nos choix personnels, en tant qu'individus) mais aussi collective (nos valeurs et nos choix, en tant que société) sur des thématiques variées, comme la filiation, les rapports intergénérationnels, les relations entre les genres, les liens biologiques vs les liens relationnels, la procréation assistée, le droit de la famille, etc.). Le point de vue éthique de ces problématiques était à l'avant-plan lors des discussions.

Par «éthique», l'on entendait «ce mode de réflexion qui s'intéresse aux règles morales, mais aussi aux jugements de valeurs portés sur l'action individuelle et collective, afin de mieux en comprendre le sens et les fondements» (*Programme et résumés des communications et des conférences*, p. 4). Ce terme référerait également au libre arbitre de chaque individu qui, en interrelation constante avec les autres mais aussi avec les institutions publiques, pose un point de vue critique sur la finalité de ses actions et de celle de ces institutions. La problématique de l'éthique, ici, est donc située «dans une perspective plus large que la seule prise en compte des règles de conduite ou des normes et devoirs déontologiques dans l'intervention auprès des familles, plus large que la seule question de l'action juste» (*Idem.*) L'éthique, disons-le tout de suite, est quelque peu subjective : implicite, elle est étroitement reliée à son contexte et son intensité varie selon le sens critique de chaque individu!

La table ronde d'ouverture, ayant pour titre «Les enjeux éthiques des changements familiaux», rassemblait sur la sellette Renée B.-Dandurand (INRS-Urbanisation, Culture et Société), qui a traité des parentages public et privé; Laurence Gavarini (Université de Paris VIII), qui a exposé comment l'on «produisait» socialement des enfants, en faisant des individus sociaux; Renée Joyal (UQAM), qui a rappelé que les lois pouvaient évoluer bien plus vite que l'évolution des mœurs ou que l'opinion publique et, finalement, Pierre-Paul Parent (UQAR), pour qui l'éthique collective peut entrer en contradiction, parfois, avec l'éthique des individus, et vice-versa.

Puis, la conférence «La contribution à la production d'une éthique de la vie privée», animée par François de Singly (Université de Paris V, Sorbonne), est venue nuancer les termes «éthique» et «morale». Selon notre compréhension, l'éthique, soeur cadette de la déontologie, serait davantage reliée au monde professionnel dans les esprits et trouverait son point de départ dans l'équilibre entre le trop et le trop peu, entre les valeurs personnelles et les responsabilités professionnelles, entre le «souhaitable» et le «faisable». Du point de vue de l'intervention, c'est prendre la moins mauvaise décision, dans un contexte donné (Ex. : placer un enfant négligé par sa famille d'origine dans une famille d'accueil). La morale, pour sa part, prend davantage la forme d'un commandement ou d'une loi tacite, explicite pour tout le monde, peu importe les circonstances (Ex. : «Tu ne voleras point»).

Les quatre ateliers offerts à cette occasion portaient sur «Les limites à l'accompagnement des familles», «L'union civile et l'homoparentalité», «Les logiques familiales, juridiques et culturelles de l'adoption» et «Les liens familiaux et les personnes âgées». La table ronde de clôture, intitulée «Ruptures conjugales, recompositions familiales, pérennité des filiations et parentés plurielles», a permis à Heather Juby (INRS-Urbanisation, Culture et Société), Didier Le Gall (Université de Caen-Basse Normandie), Claudine Parent (Institut universitaire du Centre jeunesse de Québec) et Dominique Goubau (Université Laval) de faire connaître leur point de vue sur la question des recompositions familiales, de la pluriparentalité et de la beau-parentalité.

Pour conclure ce colloque, Irène Théry (École des hautes études en sciences sociales, Marseille) a rappelé que la famille «n'était pas une île» en marge des changements sociaux et culturels : cette dernière évolue dans un monde en perpétuel mouvement et ne peut faire autrement que d'être portée par la vague. Famille qui, aujourd'hui, est le lieu des plus grands bonheurs comme des plus grandes déceptions... À noter que les actes de ce colloque seront accessibles, ultérieurement, sur le site Web de l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, à l'adresse suivante : www.inrs-ucs.quebec.ca.

ÉLIZABETH COUTU

Agente de recherche et de communication

À venir ...

Notre prochain numéro sera consacré au bilan du colloque «Qu'attend-on des jeunes d'aujourd'hui? Les jeunes et leurs valeurs», qui se tiendra le 5 novembre prochain, à l'UQTR.



est le bulletin de recherche du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec. Le Conseil a pour mission de promouvoir la recherche sur la famille et de contribuer à la diffusion et à la mise en application de ses résultats dans les milieux de pratique.

Éditeur

Conseil de développement de la recherche
sur la famille du Québec (CDRFQ)
80, chemin du Passage, suite 340
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 2M2
Tél. : (819) 373-3300
Site Internet : www.uqtr.ca/cdrfq
Courriel : cdrfq@bellnet.ca

Comité exécutif

Jean-Pierre Lamoureux, président
Manon Bourbeau, vice-présidente
Laurent Roy, secrétaire
Ruth Laliberté-Marchand, trésorière
Gilles Pronovost, directeur général

Comité des communications

Manon Bourbeau
Yves Cossette
Élizabeth Coutu
Carl Lacharité
Marie-Thérèse Lacourse
Ruth Laliberté-Marchand
Jean-Pierre Lamoureux
Gilles Pronovost

Coordination

Élizabeth Coutu, agente de recherche
et de communication

Graphisme

Lucile Baril

Imprimerie

Imprimerie Trifluvienne

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN : 1481-0271